

IUT Paris Descartes

Département Carrières sociales

Formation initiale

Option : Assistance sociale

Rubrique « Meilleurs travaux étudiants »
du département Carrières sociales de l'IUT de Paris
Accueil de la page :
<<https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/meilleurs-travaux-etudiants-carrieres-sociales/>>

L'interculturalité en Australie postcoloniale

Mémoire de DUT

Session de mai 2012

BENETEAU Sarah

Directrice de mémoire : GOUIRIR Malika

Deuxième membre du jury : FELDMAN Marion

REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord ma directrice de mémoire, Malika Gourir, qui m'a guidée dans mes recherches, qui s'est montrée disponible et m'a laissée libre dans mes choix. Son enseignement m'a également aidé à construire ma réflexion.

Je remercie également Cynthia Bolo, professeur d'anglais, qui m'a permis de mieux comprendre des documents qui étaient écrits en anglais.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien tout au long de ce travail.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. L'AUSTRALIE : D'UN PASSE COLONIAL A « LA RECONCILIATION »	4
1/ De 1770 à 1901 : la négation des Aborigènes et l'invasion des colons	4
a. Une conception dominatrice d'autochtones inconnus	4
b. Une invasion stratégique justifiée par le concept de <i>terra nullius</i>	6
2/ De 1901 à 1966 : l'assimilation forcée	9
a. L'exclusion jusque dans la Constitution	9
b. L'assimilation conjecturée	10
3/ 1967 : de l'assimilation à l'autodétermination	12
a. Un référendum pour l'assimilation ou l'autodétermination ?	12
b. Les institutions aborigènes gouvernementales : pour l'intégration ou la marginalisation ?	15
4/ La « Réconciliation »	17
II. LES CONSEQUENCES DE LA COLONISATION SUR LES ABORIGENES	19
1/ L'assimilation ratée des Aborigènes : la déculturation	19
a. La dépossession des constituants des cultures aborigènes	19
b. L'autodestruction comme réponse à la violence	23
c. Comparaison entre les « étrangers de l'intérieur » et les « étrangers de l'extérieur »	24
2/ L'affirmation de leurs identités	27
a. La construction de l'identité aborigène	27
b. Le Gouvernement Aborigène Provisoire : pour la création d'une nation ou une reconnaissance politique ?	29
3/ La transmission culturelle en question	32
III. LA RECONNAISSANCE DES ABORIGENES DANS LA SOCIETE AUSTRALIENNE	35
1/ Un « Respect mutuel »	35
a. Pour une reconnaissance institutionnelle	35
b. Changer la Constitution, oui mais changer quoi ?	36

c. Enjeux et limites d'un amendement constitutionnel	38
2/ Un Traité ? Vers un possible accord	41
a. Une collaboration difficile avec le gouvernement	41
b. Le pouvoir de l'opinion publique	43
c. La scène internationale : un nouvel interlocuteur	45
3/ L'Art, moyen de communication entre deux cultures	47
a. Les arts aborigènes : d'une utilisation religieuse et sociale à une fonction politique	48
b. Enjeux et limites de la commercialisation de l'art	50
c. Les avancées juridiques par le biais de l'art.....	53
CONCLUSION	55
SOURCES DOCUMENTAIRES	57
Annexe A	60

INTRODUCTION

*« La diversité des cultures humaines est derrière nous,
autour de nous et devant nous¹ ».*

La diversité culturelle existe depuis toujours, que ce soit entre les différents groupes culturels, d'une société à l'autre ou au sein d'une même société ou d'un groupe culturel. Chaque individu a des attributs communs avec les autres personnes d'un même groupe et en même temps possède quelque chose de singulier, des caractéristiques qui lui sont propres. C'est en ayant à la fois des similitudes et des différences avec les autres que l'individu se construit une identité, laquelle est en évolution constante.

Pour ce mémoire, je me suis tout d'abord intéressée à « la culture » des Aborigènes² d'Australie, c'est-à-dire à « ce tout complexe qui comprend la connaissance, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société »³ selon Tylor. Mais je me suis vite rendue compte qu'il n'existait pas une culture aborigène mais des cultures aborigènes, et que celles-ci avaient connu d'importants changements depuis l'arrivée des colons Européens sur cette île-continent.

Si la variété des cultures a toujours existé et qu'elle semble donc être universelle à tous les hommes, nous pouvons constater que la colonisation a fait de la diversité une inégalité. En effet, il apparaît que les autochtones et les non-autochtones sont inégaux au regard de nombreux critères. Suite à la colonisation, les Aborigènes sont devenus « des groupes culturels minoritaires ». Les premiers contacts entre les Européens et les Aborigènes ont donné lieu à des affrontements si violents qu'en 2006 les autochtones représentaient seulement 2,5% de la population australienne⁴. Entre 2005 et 2007, l'espérance de vie à la naissance des hommes autochtones australiens était de soixante-sept ans, soit

¹ LEVI-STRAUSS, Claude. *Race et histoire*. Paris : Gallimard, coll. « Folio », 1987, p. 85.

² Le terme est écrit avec une majuscule car celle-ci montre que le mot s'applique exclusivement aux autochtones australiens.

³ CUCHE, Denys. *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte, coll. « Repères », 2010, p. 18.

⁴ *Australian Bureau of Statistics* : (page consultée le 03/05/12), <<http://www.abs.gov.au/websitedbs/c311215.nsf/web/Aboriginal+and+Torres+Strait+Islander+Peoples+-+Population>>

onze ans de moins que les hommes non-autochtones. A la même période, l'espérance de vie à la naissance des femmes autochtones était de soixante-douze ans, soit dix ans de moins que celle des femmes non-autochtones⁵. En 2009, le taux de chômage des autochtones australiens âgés d'au moins quinze ans était de 18 % alors que celui des non autochtones était de 5,4 %⁶, soit 12,6 points de moins. Pourtant, le gouvernement australien veut montrer que les Aborigènes sont intégrés à la société et qu'ils sont en tous points égaux aux autres Australiens. Quel paradoxe puisque ce n'est pas le cas, les non-autochtones étant des groupes fortement favorisés.

Il s'agit dans ce mémoire de comprendre quels ont été et quels sont les enjeux des relations interculturelles en Australie postcoloniale, et comment dépasser le rapport dominant/dominé instauré avec la colonisation entre les Européens et les Aborigènes. Pour cela, il m'a fallu commencer par comprendre, d'une part, pourquoi les Européens se sont installés en Australie, et, d'autre part, les cultures aborigènes, pour ensuite déterminer quelle place socioculturelle, politique et économique occupent les Aborigènes en Australie. Plus globalement, il s'agit aussi de comprendre comment les minorités culturelles évoluent dans un contexte de mondialisation où les interactions et échanges entre les cultures sont nombreux.

Pour ce faire, dans un premier temps sera présentée l'histoire des politiques menées envers les Aborigènes suite à une colonisation qui n'a pas reconnu les autochtones. Ensuite, seront étudiées les répercussions de cette colonisation sur les Aborigènes et leurs identités culturelles afin de questionner les bouleversements de ces identités. En dernier lieu, seront analysées les possibilités de reconnaissance des populations aborigènes, ainsi que leurs enjeux et limites.

⁵ *Australian Bureau of Statistics* : (page consultée le 03/05/12),
<<http://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/lookup/4704.0Chapter2182010>>

⁶ *Australian Bureau of Statistics* : (page consultée le 03/05/12),
<<http://www.abs.gov.au/websitedbs/c311215.nsf/web/Aboriginal+and+Torres+Strait+Islander+Peoples+-+Customary,+Voluntary+and+Paid+Work>>

I. L'AUSTRALIE : D'UN PASSE COLONIAL A « LA RECONCILIATION »

Pour étudier l'Australie aujourd'hui, il est incontournable de retracer l'histoire de ses habitants et de sa colonisation. En effet, une approche historique permet de mieux identifier les enjeux des relations actuelles interculturelles entre les descendants de colons et les Aborigènes. Cette partie montrera, de façon chronologique, l'évolution des politiques australiennes envers les Aborigènes, depuis l'invasion des colons jusqu'à « La Réconciliation ».

1/ DE 1770 A 1901 : LA NEGATION DES ABORIGENES ET L'INVASION DES COLONS

a. Une conception dominatrice d'autochtones inconnus

Les non-autochtones vivent en Australie depuis très peu de temps si l'on compare au nombre d'années que les Aborigènes et leurs ascendants y ont vécu. En 1770, le Capitaine James Cook, Britannique, explore pour la première fois la côte est de l'Australie, lors d'une expédition dans le Pacifique. Il nomme toute la partie est de l'Australie la « Nouvelle-Galles du Sud », qui fait référence au « Pays de Galles » existant au Royaume-Uni. James Cook prend possession de cette partie du continent, en tant que « nouvelle découverte » au nom du roi Georges III. Les Hollandais s'étaient attribués l'appartenance de la partie ouest du continent au 17^e siècle. En effet James Cook n'est pas le premier à « découvrir » l'Australie. En réalité, le premier européen à avoir vu l'Australie se trouve être Cristóvão de Mendonça, portugais, en 1522. Au 16^e siècle les Européens pensaient que l'Australie et l'Antarctique étaient reliés, formaient une unique terre. D'autres expéditions sont organisées mais il semble que c'est en 1606 que le premier européen, le Hollandais Willem Janszoon, arrive en Australie. La Compagnie hollandaise des Indes orientales a beaucoup commercé avec l'actuelle Indonésie et a fait beaucoup d'explorations en

Australie occidentale. La partie ouest de l'Australie deviendra anglaise d'une façon officielle en 1829 seulement.

Les rapports d'observation de l'expédition de James Cook font état, sur la côte, de la présence d'une population dispersée et non rassemblée en ville, ne connaissant pas l'agriculture mais se nourrissant par la pêche et la cueillette. Le botaniste de l'expédition, Joseph Banks, en a conclu que la présence de cette population était temporaire, qu'elle se déplaçait quand les ressources du lieu étaient épuisées. Selon Banks, cette population était donc nomade et non propriétaire de cette terre, qui n'était donc pas habitée. Banks et Cook analysèrent cette population comme étant au premier stade de civilisation, comme n'ayant pas de structure sociale, politique, religieuse, ni de hiérarchie⁷. Cette population, a été nommée « Aborigènes ». Ce terme, qui a pour origine latine *ab* (« de ») *origo*, *-inis* (« origine »), est défini comme celui « qui est originaire du pays où il vit »⁸. Ce concept a rassemblé tous les premiers habitants de l'Australie, comme s'ils ne faisaient qu'un, pourtant il existe de nombreuses communautés⁹ aborigènes avec des règles culturelles différentes et une langue propre à chacune. Ainsi, l'utilisation du terme « les Aborigènes » permet une simplification des cultures aborigènes et nie leur complexité. Aussi, comme l'explique en 2006 Lynette Russell, dont les domaines de recherches sont globalement l'histoire et l'anthropologie, les « autres » « sont toujours présentés comme un collectif homogène appelé 'ils', collectif qui s'oppose à un autre collectif, 'nous'¹⁰ ». La création du mot « Aborigènes » par les colons a permis d'insister sur le rejet de ces populations et de leurs différences.

Les historiens évaluent qu'il y avait, avant l'arrivée des colons, entre 250 000 et 750 000 Aborigènes habitant le continent et qu'ils parlaient plusieurs centaines de langues différentes. Les premiers habitants du continent seraient arrivés il y a au moins 40 000 ans, du Nord, c'est-à-dire de l'Asie, l'Inde, la Mélanésie. C'est pourquoi une partie

⁷ MERLE, Isabelle. « Le Mabo Case. L'Australie face à son passé colonial ». *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 1998, volume 53, n°2, p. 212.

⁸ *Le Trésor de la langue française informatisé* : (page consultée le 15/03/2012),

<<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?55;s=2556945690;r=2;nat=;sol=1;>>

⁹ Les termes « communauté » et « groupe » sont utilisés dans ce mémoire car, d'une part, ils n'évoquent pas de point de vue colonialiste et dominant, pas comme les termes « tribu » et « ethnie » par exemple. D'autre part, le mot « communauté » est communément utilisé en Australie.

¹⁰ RUSSELL Lynette, 2006, cité par FAYAUD, Viviane. « De mythes en réalités : relations interethniques et questions identitaires en Australie ». *Journal de la Société des Océanistes*, 2009, n°129, pp. 195-201.

des Aborigènes pourrait être appelée les descendants des Mélanésiens. Auparavant, la Nouvelle-Guinée actuelle et l'Australie étaient assemblées et une hausse du niveau de la mer aurait provoqué une séparation des deux îles il y a 9 000 ans environ. Les Insulaires du Détroit de Torres se distinguent des Aborigènes par leur histoire et leur culture propre. Ce groupe social occupait les îles du Détroit de Torres, entre le Nord de l'Australie et le sud de la Papouasie-Nouvelle Guinée.

b. Une invasion stratégique justifiée par le concept de *terra nullius*

En 1780, les Britanniques, influencés par les observations de l'expédition de James Cook, voulurent construire une colonie pénale sur la côte « découverte » par l'expédition, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, l'indépendance des États-Unis avait entraîné la perte des colonies pénitentiaires anglaises en Amérique. Ensuite, les Français avaient une activité dans le Pacifique qui engendrait des craintes chez les Anglais concernant la concurrence entre les deux pays européens. Ainsi, établir une colonie pénitentiaire en Australie représentait un avantage stratégique non-négligeable. En outre, en 1824 le Traité de Londres amena les Anglais à renoncer à Singapour qui est alors devenu la « propriété » des Hollandais. Suite à cela les Anglais se sont accaparés un grand territoire, près des « îles aux épices » qui sont très sollicitées.

Il faut savoir qu'au 17^e siècle, le pape n'a plus le droit de disposer des territoires « découverts ». Alors différents auteurs juristes et philosophes, notamment Locke, Grotius et Pufendorf, cherchent à définir le droit international d'occupation des terres « découvertes » par les européens. Les Anglais prennent aussi beaucoup en compte le travail du juriste et philosophe Emerich de Vattel. Dans les premières théories de droit international, il existait différentes configurations selon que la terre était habitée ou non, d'où le concept de *terra nullius* développé aux 17^e et 18^e siècles. Il y a donc trois cas de figures pour acquérir la souveraineté sur un territoire : la conquête, la cession, et l'occupation (ou le peuplement). La conquête et la cession signifient que les individus doivent s'imposer sur une terre habitée, (con)vaincre, pour occuper le territoire. Ces deux formes sous-entendent donc un conflit qui se termine généralement par la signature d'un traité, comme cela a été le cas aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande par exemple. L'occupation

fait donc référence au concept de *terra nullius*, soit la « terre n'appartenant à personne », concept qui, au 18^e siècle, est interprété de deux façons. D'une part, ce concept recouvre une terre qui est inhabitée et, d'autre part, il recouvre également une terre habitée par des peuples n'ayant pas d'organisation politique « distincte » et ne cultivant pas la terre, ce qui voudrait dire qu'ils ne sont pas propriétaires de la terre. La colonie d'occupation ou de peuplement permet l'appropriation rapide d'un territoire. Ainsi, les Aborigènes ont été déclarés inexistantes, ce qui a permis au Royaume-Uni d'occuper rapidement le territoire.

En janvier 1788, les premiers colons européens s'installèrent dans la baie de Sydney et chassèrent les groupes qui y étaient déjà présents. Les Anglais n'ont pas eu besoin de soumettre la population déjà présente en esclavage, ils déportaient en Australie les prisonniers anglais, qui constituaient la main-d'œuvre. En 1802, des règles sont mises en place par les autorités coloniales :

Sa Majesté interdit tout acte d'injustice ou de cruauté gratuite envers les Indigènes, mais le colon ne doit pas souffrir de leur part l'invasion de sa propriété ou de menaces pour son existence, qu'il protégera. Il devra utiliser les moyens efficaces mais en même temps les plus humains, pour résister à de telles attaques¹¹.

Ainsi, les actes des Aborigènes résistant à l'occupation des colons sont anéantis violemment. Pendant cette période il y a beaucoup de massacres organisés par les colons ou l'armée. On invente l'idée d'une colonisation « paisible » mais la réalité est toute autre.

Certes, au 19^e siècle, les colons à l'ouest et au nord de l'Australie, ne bénéficiant pas de la main-d'œuvre bon marché que représentaient les « bagnards » des prisons anglaises, ont eu besoin des Aborigènes pour travailler et ont ainsi appris à mieux les connaître de façon pacifique. Cependant, les colons de l'est ont agi d'une toute autre manière.

Une véritable politique d'extermination fut menée contre eux. Selon la sélection naturelle théorisée par Darwin, les colons voyaient les aborigènes comme des « primitifs » qui devaient disparaître face à la concurrence des Anglais, un groupe « supérieur ». Par exemple, en Tasmanie, entre 1830 et 1987, tous les Aborigènes non métissés ont été

¹¹ CARUANA, Wally et alii. *Aborigènes : collections australiennes contemporaines du musée des Confluences*. Lyon : FAGE, 2008, p.11.

tués ! Il y a aussi de nombreux décès suite à l'effet dévastateur de l'introduction de l'alcool dans les communautés aborigènes. De même, les maladies amenées délibérément par les colonisateurs, telles que la grippe et la variole, ont engendré la mort de nombreux aborigènes, qui n'étaient pas protégés. On leur distribue des couvertures contenant des virus, on empoisonne des puits, etc. De plus, les colons se sont installés sur les terres les plus fertiles d'Australie et se sont accaparés les ressources économiques. Or les autochtones australiens ont un attachement spirituel très important à la terre sur laquelle ils vivent depuis des générations. Leurs croyances, règles et rituels sont liés à ces terres « ancestrales ». Ils se sont révoltés contre l'invasion des colons qui leur concurrençaient l'accès et l'utilisation des ressources naturelles vitales. Mais les Aborigènes ont été dépossédés de leurs terres au fur et à mesure et certains furent obligés de s'éloigner vers le désert ou à devenir dépendants des colons puisque leur autonomie économique leur était supprimée. Ainsi, en 1911, les Aborigènes sont 31 000 selon les autorités australiennes.

La colonisation de l'Australie s'est faite au fur et à mesure : il a fallu plus de 100 ans pour que toute l'Australie soit connue par les Européens. En effet, l'Australie est un continent équivalant à 15 fois la France environ, et une grande partie de l'île est recouverte de désert, très aride l'été, ce qui rend plus difficile l'accès à tout le territoire. En outre, les Européens sont arrivés en Australie tout au long du 19^e siècle, au fur et à mesure de la « découverte » des richesses minières de l'Australie, des matières premières, charbon, etc.

La colonisation de l'Australie s'est ainsi déroulée dans un contexte particulier. D'une part les pays européens étaient en compétition pour dominer économiquement le monde, avoir des points d'appui stratégiques sur les deux hémisphères du globe. D'autre part, les pays européens avaient la volonté de « civiliser le monde » en transformant les autres populations du monde à leur image. C'est pourquoi la colonisation a amené à une véritable politique assimilationniste envers les Aborigènes.

2/ DE 1901 A 1966 : L'ASSIMILATION FORCEE

a. L'exclusion jusque dans la Constitution

En 1901, les différentes colonies de l'île-continent se rassemblent pour créer le *Commonwealth of Australia*, la Fédération australienne, qui sera indépendante du Royaume-Uni, tout en conservant tout de même le lien avec la couronne britannique. Ainsi, la reine a comme unique pouvoir de nommer ou congédier les gouverneurs qui ont, en Australie, un pouvoir plus théorique que pratique, comme celui de la reine.

La Constitution de l'Australie a été créée en 1901. La Constitution amène des avancées démocratiques non négligeables en 1901 : le vote à bulletin secret (qui a été mis en œuvre pour la première fois en 1901 dans l'État de Victoria), le vote des femmes, le vote obligatoire (qui a été installé de 1915 à 1924 selon les États) et le suffrage universel. Mais toutes ces avancées excluaient les Aborigènes, en accord avec le darwinisme social, une théorie raciste. La « politique de l'Australie Blanche » plaçait les autochtones comme des êtres inférieurs et fut appliquée jusqu'en 1966. La Constitution mentionnait les Aborigènes dans deux sections. La section 51 disait :

Le parlement, qui se soumettra à cette Constitution, a le pouvoir de légiférer pour la paix, l'ordre et un bon gouvernement de la Fédération concernant : les gens de toutes races, autres que la race aborigène, dans quelque État que ce soit, race pour laquelle il est jugé nécessaire de faire des lois spéciales¹².

Et la section 127 disait : « dans le décompte du nombre d'habitants de la Fédération, d'un État ou d'une partie de la Fédération, les indigènes aborigènes ne seront pas les inclus¹³ ».

Par conséquent, ce n'était pas le gouvernement australien qui avait le pouvoir de légiférer sur ce qui concernait les Aborigènes mais seulement les États (soit la Nouvelle-Galles du Sud, le Victoria, le Queensland, l'Australie-Méridionale, l'Australie-Occidentale et la Tasmanie), les Territoires (le Territoire du Nord et le Territoire de la Capitale Australienne) ayant été créés au vingtième siècle. En outre, les Aborigènes n'avaient pas accès à la propriété et n'avaient pas le statut de citoyen, puisqu'ils faisaient partie « de la faune

¹² CASTEJON, Vanessa. *Les Aborigènes et l'apartheid politique australien*. Paris : l'Harmattan, 2005, p. 72.

¹³ *Ibid.*

et de la flore » ! Le positionnement des colons fut donc radical : les Aborigènes ne faisaient pas partie de la société qui était en train de se construire sur les territoires où ils vivaient. Ainsi, le gouvernement n'était constitué que de descendants de colons. Cependant, les résistances des Aborigènes ont obligé les colons à admettre la présence des Aborigènes et que les résistances culturelles devaient être prises en compte.

b. L'assimilation conjecturée

De 1869 à 1912, les États nomment un « protecteur » pour la « protection de la condition des Aborigènes ». En réalité, les États mettent en place des politiques pour limiter le métissage et sédentariser les indigènes dans des campements gérés par des missions chrétiennes ou des fonctionnaires. Ils adoptent des règles spéciales pour les métis. Les enfants ne sont pas autorisés à parler leur langue dans ces camps.

Toujours dans cette volonté d'avoir une « Australie Blanche », il a été créé des degrés de métissage des Aborigènes (*full blood* (pur sang), *half caste* (demi), *quadroon*, *octroon*) afin que les phénotypes des autochtones disparaissent. Dans ce but, l'administration des descendants de colons affirme qu'il faut séparer les enfants, notamment les métis, des parents autochtones. Selon le Docteur Cecil Cook, Protecteur des Indigènes du Territoire du Nord, en 1937, cette séparation protégerait les enfants et ferait disparaître « la race noire, et [assimiler] leurs descendants dans la race blanche »¹⁴. Alors en vue d'une assimilation totale, par rapport aux phénotypes et à la culture, de 1880 à 1966, selon les informations officielles, 10 à 30% des enfants aborigènes ont été séparés de leur famille¹⁵ pour les mettre dans des orphelinats, missions, familles « blanches ». On appelle cet événement la « *stolen generation* », la génération volée. En 1937, le Docteur Cecil Cook, « Protecteur » des Indigènes du Territoire du Nord, affirme :

En général, au bout de la cinquième génération, et invariablement, au bout de la sixième, toutes les caractéristiques indigènes de l'aborigène australien ont été éteintes. Le problème de nos métis sera vite éliminé, grâce à la complète disparition de la race noire et la rapide assimilation de leurs descendants dans la race blanche¹⁶.

¹⁴ CARUANA, Wally *et alii*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

La politique mise en œuvre par les colons a engendré, pour les Aborigènes, une rupture totale et brutale avec leur culture, qui a créé des traumatismes. Cette rupture et ses conséquences sont développées dans la deuxième partie du mémoire. La politique favorisée a pour but l'assimilation, c'est-à-dire qui « implique pour un groupe la disparition totale de sa culture d'origine et l'intériorisation complète de la culture du groupe dominant »¹⁷. Et, dans le même temps, c'est une politique de rejet de la différence, qui impose la « séparation raciale », que l'on peut comparer à l'apartheid de l'Afrique du Sud. Ainsi, les autorités australiennes ont quelque part une gestion schizophrène des Aborigènes puisqu'elles ne prennent pas explicitement parti entre ces deux directions opposées, et en même temps qui renforcent la place du dominant.

Cependant, de 1901 à 1930, de nombreuses associations de descendants de colons se sont positionnées en faveur d'un changement des sections 51 et 127 de la Constitution. De plus, à partir de 1930, des militants aborigènes, tel que William Cooper, s'organisèrent pour exprimer des revendications. En février 1958 fut créé le Conseil fédéral pour l'Avancement Aborigène (FCAA), qui devint ensuite le Conseil fédéral pour l'avancement des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torres (FCAATSI). Ce conseil regroupant des associations œuvrant pour la charité, des églises et syndicats, rassemblait surtout des non-aborigènes prônant la fin de la discrimination, la citoyenneté aborigène, et demandant à ce que le pouvoir des États revienne à l'État fédéral. Il y avait donc une volonté, de la part d'une partie de la société australienne, d'intégrer les Aborigènes à la nation.

Cette mobilisation de la population a amené les Aborigènes à obtenir le droit de vote en 1962. Cependant, d'après Andrew Markus, spécialiste d'histoire aborigène, ils n'allaient pas voter car ils n'y étaient pas encouragés. En effet, de 1962 à 1984, inciter les indigènes à s'inscrire sur les listes électorales était interdit. L'obligation de s'inscrire sur les listes électorales pour les Aborigènes ne se mit en place qu'en 1984, alors que, pour les descendants de colons, c'était déjà le cas depuis plus de soixante-dix ans. Il a donc fallu énormément de temps pour que le gouvernement change d'avis et considère les

¹⁷ CUCHE, Denys, *op. cit.*, p. 59.

Aborigènes comme étant des citoyens avec des droits et des devoirs au même titre que les non-autochtones.

Cette partie de l'histoire australienne témoigne du rôle de la population australienne quant à la place accordée aux autochtones dans la société. Il semble que les Australiens aient un pouvoir non négligeable pour réussir à remettre en question les actions politiques et à imposer leur vision de la société. Cette idée sera développée ultérieurement.

3/ 1967 : DE L'ASSIMILATION A L'AUTODETERMINATION

a. Un référendum pour l'assimilation ou l'autodétermination ?

Le gouvernement était soucieux de l'opinion publique favorable au développement des droits des Aborigènes et, également, de l'image de l'Australie dans le monde. Alors, après des manifestations ayant pour revendication l'harmonisation, au niveau fédéral, des politiques autochtones discriminatoires, il accepta de faire un référendum en 1967 d'abord pour supprimer la section 127 de la Constitution. Puis, suite à une pétition du FCAA, le gouvernement organisa un référendum pour supprimer également la section 51 de la Constitution australienne. Le FCAA était appuyé par les médias et des partis politiques.

La section 128 de la Constitution indique qu'un amendement à celle-ci doit être soumis aux deux Chambres du parlement fédéral et à l'assentiment de la population par référendum. Il faut donc une double majorité. Or, le 26 mai 1967, les électeurs australiens ont voté « oui » à 90,77 % pour supprimer les sections 51 et 127, ce qui montre un très fort consentement. Avec la force de l'opinion publique, ce référendum amena donc les Aborigènes à être comptés dans les recensements australiens en tant qu'Australiens et l'État fédéral put ainsi légiférer pour eux.

Ce référendum s'est fait dans un contexte de politique d'assimilation des Aborigènes, donc il semblait essentiel de les intégrer au système politique des descendants de colons. Certains militants aborigènes, tel que Kevin Gilbert, affirment que le référendum

n'a pas été conçu avec et pour les Aborigènes mais imposé par les blancs aux Aborigènes¹⁸. En effet, la population autochtone n'a pas été consultée pour faire ce référendum. Il y a donc un paradoxe car, d'un côté, on veut intégrer les groupes aborigènes à la société, mais, de l'autre côté on ne les intègre pas aux prises de décision qui les concernent. Les autochtones ont donc reçu une injonction paradoxale : « Soyez comme nous, mais n'ayez pas les mêmes droits de décider comme nous, citoyens ». Autrement dit, ce paradoxe met en avant la non-acceptation des descendants de colons de la différence culturelle. Il fallait que les autochtones adoptent les mêmes caractéristiques culturelles qu'eux et n'expriment pas leur avis, leurs divergences. Même si l'existence des personnes aborigènes était reconnue, c'était une politique de négation des cultures aborigènes.

Le gouvernement fédéral prit donc en charge les politiques concernant les Aborigènes et, à partir des années 1970, un changement de politique vis-à-vis des autochtones s'est dessiné. Le gouvernement a abrogé les lois discriminatoires et a demandé l'égalité des salaires pour tous. Le gouvernement travailliste du Premier ministre Gough Whitlam, élu en 1972, a mené une nouvelle politique vis-à-vis des Aborigènes, dite d'auto-détermination, d'autogestion, de droits fonciers.

L'autodétermination, dans sa dimension individuelle, correspond au « fait de fixer par soi-même ses choix, ses actes¹⁹ ». Dans sa dimension collective, l'autodétermination se définit comme étant un « droit d'une collectivité, d'une population à se donner un statut politique tel qu'elle assume en pleine souveraineté la responsabilité de sa vie publique »²⁰. L'autodétermination peut donc signifier des choses différentes, telles qu'une remise en cause de la domination des descendants de colons sur les Aborigènes, une re-définition de la place des Aborigènes dans le pays, voire même la création d'un État aborigène. L'autodétermination fait référence à la liberté des individus. Ce concept a été interprété de manière différente selon les partis politiques au pouvoir et au cours de l'histoire. Au départ, sous le gouvernement travailliste, il signifiait qu'il fallait créer des institutions visant à prendre en charge la politique gouvernementale aborigène, gérée par

¹⁸ GILBERT, Kevin. *Aboriginal Sovereignty: Justice, the Law and Land (includes draft treaty)*. Canberra: Burrambinga Books, 1993, p. 39.

¹⁹ *Le Trésor de la langue française informatisé* : (page consultée le 15/03/2012), <<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?29;s=2573605605;r=2;nat=;sol=0;>>

²⁰ *ib.*

des Aborigènes pour des Aborigènes. Les enjeux de ces institutions seront développés par la suite. La coalition des partis libéral et national a ensuite récupéré le pouvoir et éliminé le concept d'autodétermination pour le remplacer par celui d'autogestion, c'est-à-dire d'« implication des Aborigènes dans leurs propres affaires »²¹. Ensuite, en 1983, Bob Hawke, Premier ministre travailliste, a de nouveau utilisé le terme autodétermination mais en conservant la politique d'autogestion. De plus, en 1988, le Parlement a voté pour que l'autodétermination aborigène soit « assujettie à la Constitution et aux lois de l'État australien »²². Ainsi, le concept d'autodétermination qui laisse penser à des changements fondamentaux a été réinterprété par le gouvernement de façon limitée. De ce fait, sa mise en pratique s'est réduite à de l'autogestion.

En outre, en 1977, suite à un programme de législation engagé par Gough Whitlam, Premier ministre, des Aborigènes récupèrent la propriété et le contrôle de leurs terres dans le centre-nord de l'Australie. En effet, « le parlement vote la rétrocession de 250 000 km² d'anciennes réserves à 11 000 Aborigènes qui en deviennent les propriétaires avec des titres inaliénables²³ ». Les missionnaires et fonctionnaires quittent ainsi les camps de ce territoire. Le gouvernement accepte ainsi l'autogestion d'une partie des Aborigènes. Dans les années 1980, Bob Hawke et Paul Keating, Premiers ministres de gouvernements travaillistes reconnaissent le droit des Aborigènes de garder leur identité culturelle ou de choisir une façon de vivre européenne, ce qui marque le début d'une tolérance et du respect de la différence culturelle, l'acceptation de l'altérité. Le gouvernement interpréta le respect de la différence culturelle par la création d'institutions aborigènes en son sein.

²¹ CASTEJON, Vanessa, *op. cit.*, p. 152.

²² *ibid.*

²³ CARUANA, Wally et alii, *op. cit.*, p. 15.

b. Les institutions aborigènes gouvernementales : pour l'intégration ou la marginalisation ?

Les gouvernements travaillistes ont engagé une politique d'intégration des Aborigènes dans le système politique australien. Un ministère des affaires aborigènes fut conçu en 1973, sous le gouvernement travailliste. Il avait pour rôle de gérer l'argent qui était destiné aux Aborigènes.

De plus, une organisation aborigène consultative élue par des électeurs aborigènes (inscrits sur une liste électorale « normale » ou réservée aux Aborigènes) fut créée, le Comité consultatif national aborigène, qui changea de nom en 1984 mais qui fut dissous en 1985. En 1990 fut créé une nouvelle institution par le gouvernement : la Commission des Aborigènes et insulaires du détroit de Torres (ATSIC). Dissoute en 2005, cette organisation visait à permettre aux Aborigènes de participer aux politiques qui les concernaient, en accord avec la politique gouvernementale d'autodétermination. Cette organisation souhaitait rompre avec les institutions passées qui étaient créées en lien avec les politiques d'assimilation et d'intégration. Suite à un examen de l'ATSIC en 2003, qui soupçonnait le manque de lien avec la population autochtone, la corruption et des détournements de fonds d'ATSIC, ATSIC a été dissous et remplacé par *l'Aboriginal and Torres Strait Islander Services* (ATSIS).

La création d'institutions spécialisées dans les politiques gouvernementales concernant les aborigènes visent-elles l'autodétermination ou la marginalisation politique des autochtones ? En effet, cela peut laisser penser que seuls le ministère des affaires aborigènes et les institutions spécialisées prennent en compte les autochtones, comme si tous les autres acteurs et institutions politiques ne concernaient pas les Aborigènes et que ceux-ci n'avaient donc pas à y participer. De plus, l'objectif de l'autodétermination pose la question de la représentativité de tous les groupes aborigènes, qui ont aussi des différences culturelles. On peut se demander si cette attitude du gouvernement est due aux politiques antérieures qui auraient un effet sur le présent. En ne permettant pas à tous les groupes autochtones de s'exprimer mais en favorisant la parole d'autochtones « intégrés », l'assimilation voulue et la non-acceptation des différences culturelles pourraient se montrer toujours présentes dans l'inconscient collectif.

De 1967 à 2001, seuls deux Aborigènes ont été députés en Australie. Neville Bonner a été le premier parlementaire aborigène, en 1971, et faisait partie du parti libéral. En tant qu'unique député aborigène, il voulait représenter les intérêts autochtones du pays. Or le terme « Aborigènes » rassemble différents groupes culturels, il est donc difficile pour un seul homme de représenter les autochtones comme constituants d'un groupe culturel. Ainsi, des Aborigènes ont contesté cette vision de Neville Bonner, en l'identifiant à une personne « assimilée » comme le souhaitait le gouvernement. Aden Ridgeway a été le deuxième député aborigène, élu en 1999, et appartenait au parti des démocrates australiens. La Chambre des Représentants au Parlement compte son premier Aborigène élu en 2010, Ken Wyatt, qui appartient au parti libéral.

En Australie, certains revendiquent un système de discrimination positive, c'est-à-dire un nombre de sièges parlementaires qui seraient réservés aux autochtones, mais les opposants à cette idée sont nombreux. Des partis politiques indigènes ont été créés, comme par exemple *l'Aboriginal Political Party*, créé en novembre 2000. Celui-ci traitait surtout des questions aborigènes, notamment de « la Réconciliation, la justice sociale, le traité, et un pardon fédéral pour les générations volées »²⁴. Le parti souhaite donc représenter les intérêts des autochtones, mais il est cependant ouvert à tous les Australiens. Pour les députés aborigènes, la question de la représentativité aborigène se pose clairement, comment représenter les intérêts des Aborigènes, qui peuvent être divergents ? La forme de gouvernance que propose l'État ne semble pas donc correspondre à l'idéal politique des autochtones et à leurs systèmes culturels. Même s'il a fallu beaucoup de temps pour que les Aborigènes aient une place, notamment politique, dans la société australienne, cela a fait évoluer les politiques gouvernementales vis-à-vis des Aborigènes, notamment avec le développement du concept de « Réconciliation ».

²⁴ CASTEJON, Vanessa, *op. cit.*, p. 68.

4/ LA « RECONCILIATION »

Le mot « Réconciliation » a été prononcé pour la première fois en Australie en 1988 par les églises chrétiennes australiennes. Puis, le parlement gouvernemental a créé un Conseil pour la Réconciliation Aborigène, en septembre 1991, qui comptait vingt-cinq membres, autochtones et non-autochtones, et qui avait dix années (sa dissolution était prévue en 2001) pour faire un rapport qui serait un engagement des non-indigènes envers les autochtones. Ce Conseil a encouragé l'autodétermination, des changements constitutionnels et un « accord » entre les Aborigènes et le gouvernement.

A partir de 1991, la Réconciliation domine les politiques aborigènes gouvernementales. La Réconciliation suggère différentes interprétations. Selon Jean-Claude Redonnet, professeur français d'université, les actions « post-post coloniales » contiennent une volonté de Réconciliation²⁵. Ce pourrait être la décolonisation des Aborigènes, ou un processus tout autre qui permettrait d'infliger un compromis aux autochtones pour faire taire leurs revendications.

Le gouvernement libéral de John Howard, Premier ministre de 1996 à 2007, voulait une Réconciliation « en pratique » et non « symbolique ». John Howard a refusé d'exprimer, au nom du gouvernement, un pardon aux Aborigènes pour la génération volée. Toutefois, Pat Dodson, militant aborigène, pense que la Réconciliation se fera grâce à un « mouvement du peuple ». En effet, la population australienne joue un rôle important dans ce mouvement.

En 1992, la Haute Cour de Justice australienne remet en cause pour la première fois le concept de *terra nullius*, à l'arrivée des colons. Un insulaire du détroit de Torres, Eddie Mabo, saisit la justice afin de récupérer son droit de propriété de sa terre traditionnelle. La justice lui donna raison et signala que tous les Aborigènes peuvent faire valoir des droits juridiques par rapport à la propriété de leurs terres ancestrales. C'est la loi sur les droits fonciers « *Native Title Act* », en 1993, qui précise le cadre de ce droit à la revendication d'une terre ancestrale. La remise en cause du concept de *terra nullius* remet en

²⁵ *ibid.* p. 97.

cause la légitimité de tout le passé colonial de l'Australie et est une avancée juridique essentielle pour la reconnaissance des autochtones.

Toutefois, la politique de « Réconciliation » a connu des contestations non-aborigènes et aborigènes. La « Réconciliation » a-t-elle vraiment pour but l'amélioration de la condition des Aborigènes ou plutôt l'ajustement de l'image de l'Australie au niveau international, en donnant une bonne représentation des relations entre les deux groupes ? Les Aborigènes pensent que le mouvement de « Réconciliation » est mené par les bureaucrates et n'amène pas de réel changement. Et, contrairement à ce qui était transmis aux non-autochtones, la création de ce Conseil ne faisait pas partie des revendications des Aborigènes. Par ailleurs, des contestations non-aborigènes consistent à dire que la Réconciliation divise la population si elle n'est pas accompagnée d'assimilation, alors que l'unité de la population serait essentielle.

Cette partie a montré que pour s'approprier rapidement le territoire australien, les colons européens ont nié l'existence des Aborigènes pour ne pas engager de conflit avec eux avant de pouvoir envahir cette immense île. L'Australie a donc été déclarée *terra nullius*, « terre n'appartenant à personne ». Les autochtones ont été confrontés à de fortes violences de la part des colons, soit parce qu'ils se révoltaient, soit parce qu'ils étaient simplement considérés comme étant « inférieurs ». Les politiques gouvernementales, en intégrant et en même temps en rejetant les Aborigènes, ont adopté une attitude paradoxale, qui s'est maintenue dans le temps. En effet, les politiques successives dites « d'assimilation », puis « d'intégration », qui se sont transformées en des politiques dites « d'autodétermination », « d'autogestion », jusqu'à la « Réconciliation » de 1991 à 2001, ont montré une volonté d'acceptation des Aborigènes mais sans pour autant accepter leurs différences culturelles. Il y a, de la part du gouvernement, un besoin de contrôler les groupes aborigènes. Ces « inconnus » ont certainement engendré une peur chez les non-autochtones, d'où le refus de laisser les Aborigènes prendre une réelle place au sein de la société australienne. Du côté des Aborigènes, le choc colonial et l'imposition d'un mode de vie considérablement différent des leurs ont bouleversé leurs repères et ont conduit à des réactions différentes, telles que l'assimilation, la déculturation, ou, au contraire, l'affirmation de leur identité.

II. LES CONSEQUENCES DE LA COLONISATION SUR LES ABORIGENES

1/ L'ASSIMILATION RATEE DES ABORIGENES : LA DECULTURATION

a. La dépossession des constituants des cultures aborigènes

Avant l'arrivée des colons, les modes de vie des Aborigènes étaient considérablement différents d'aujourd'hui et de ceux des Européens. Avant 1788, les Aborigènes parlaient plusieurs centaines de langues différentes. Or chaque langue est subjective, dans le sens où elle met en évidence une représentation particulière du monde, qui est différente des autres langues. En effet, comme l'a souligné Lévi-Strauss, la langue est un objet de communication d'une personne à l'autre et donc de transmission de la culture et elle est à la fois un élément de la culture²⁶. Par exemple, dans la langue de certaines sociétés, le mot « travail » n'existe pas. Il faut utiliser plusieurs mots qui englobent le champ sémantique de « travail » pour parler de celui-ci, ce qui montre que le travail qui est si important dans la société française est représenté différemment dans d'autres sociétés. Or E. B. Tylor définit la culture comme étant « ce tout complexe qui comprend la connaissance, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société²⁷ ». Ainsi, en parlant de nombreuses langues différentes, les Aborigènes forment une société multiculturelle dont les membres ont des différences notamment culturelles et artistiques. Parler de « culture aborigène » et d'« aboriginalité » au singulier revient donc à nier la complexité et la diversité culturelle aborigène.

Cependant, il est vrai qu'il existe des points communs entre les différentes cultures aborigènes, notamment l'attachement à la terre, les liens de parenté et la spiritualité. En effet, les Aborigènes ont un lien spirituel important avec la terre sur laquelle ils vivent depuis des générations. Jusqu'à l'arrivée des colons, les différents groupes sociaux étaient donc rattachés à un territoire qu'ils protégeaient pour empêcher des catastrophes (écologique par exemple) et grâce auquel ils vivaient de chasse et de cueillette. Des

²⁶ CUCHE, Denys, *op. cit.*, p. 47.

²⁷ *Ibid.* p. 18.

croyances, règles et rituels lient les hommes à la terre et font référence au *Dreaming time*, « Temps du rêve ». Ceci renvoie à la création du monde par les êtres ancestraux, qui fait l'objet de mythes propres à chaque groupe aborigène. Toutefois, contrairement à la façon de penser des Européens par rapport au jardin d'Eden par exemple, la création du monde ne correspond pas à une ère historique « lointaine ». Le *Dreaming* explique la réalité donc appartient aussi au présent. Il explique aussi les normes comportementales vis-à-vis des autres personnes, de la terre et des croyances. C'est ainsi que nous pouvons observer de véritables modes de pensées différents voire opposés entre les Aborigènes et les Européens.

Lorsque les colons sont arrivés en Australie, il y a tout d'abord eu acculturation entre les cultures aborigènes et européenne, c'est-à-dire un « ensemble de phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles (*patterns*) culturels initiaux de l'un ou des deux groupes »²⁸. Ce concept a été défini en 1936 dans le Mémoire pour l'étude de l'acculturation par un comité chargé de l'organisation de la recherche sur les faits d'acculturation, composé de Redfield, Linton et Herskovits.

Les colons se sont imposés comme le groupe dominant, ils ont dépossédé les Aborigènes de leurs terres parce qu'ils les considéraient comme voués à disparaître. Ils ont ainsi confisqué les ressources matérielles des communautés et brisé un fondement essentiel de la culture aborigène : la nécessité de prendre soin de la terre à laquelle sont attachées les personnes. Plus qu'une acculturation, les colons visaient l'assimilation des Aborigènes, donc l'intégration de la culture dominante.

L'assimilation a eu des conséquences multiples. Cette politique concernait toutes les caractéristiques des peuples autochtones, en commençant par leurs phénotypes. Des degrés de métissage permettaient de calculer quand est-ce que les phénotypes des autochtones disparaîtraient. C'est dans ce cadre qu'ont été volés de nombreux enfants aborigènes de 1880 à 1966 pour qu'ils soient élevés comme des « Blancs » dans des familles dites « blanches » ou des orphelinats et missions, où ils étaient souvent victimes de violence. Ensuite on les mariait dans les « communautés blanches ». Des enfants de ces unions mixtes ont fait l'objet d'un double rejet. En effet, pour avoir un salaire en travail-

²⁸ *Ibid.*, p. 59.

lant, ces personnes devaient signer un contrat d' « exemption », contrat dans lequel il était écrit qu'elles ne fréquenteraient plus leurs familles aborigènes et qu'elles devaient les renier. Si elles ne respectaient pas cet engagement, elles étaient fichées et leur famille proche pouvait alors difficilement parvenir à avoir ses papiers. Non seulement ces personnes étaient rejetées par les descendants de colons, mais elles l'étaient aussi par les Aborigènes qui, eux, travaillaient sans bénéficier d'un salaire, puisque leur salaire revenait à l'État. Ces personnes métisses étaient donc en marge des sociétés et ont pu avoir un fort sentiment d'exclusion.

L'assimilation visait aussi à convertir les personnes au christianisme, avec l'installation de missions chrétiennes. Souvent, les enfants avaient l'interdiction de parler leur langue maternelle dans les missions et orphelinats²⁹. La seule langue autorisée était l'anglais. Or, comme il a été expliqué précédemment, la langue est un objet essentiel de la culture et est à la fois transmission de la culture. En cherchant à supprimer l'usage de la langue, la société australienne voulait clairement effacer la culture des enfants aborigènes. En outre, avec le phénomène de mondialisation qui touche aussi l'Australie, l'argent est alors utilisé pour acheter des biens de consommation, ce qui transforme considérablement l'environnement. L'électricité et la télévision ont été introduites dans les communautés sans prendre en compte leur philosophie de vie.

Ainsi, les Aborigènes ont perdu tous leurs repères, que ce soit parce qu'on les a obligés à quitter les terres de leurs ancêtres, parce qu'on les a exclus ou encore parce qu'on les a totalement séparés de leur mode de vie pour leur imposer un nouveau cadre, une autre culture. Les descendants de colons voulaient qu'ils portent les mêmes habits qu'eux, qu'ils se sédentarisent, qu'ils vivent dans des maisons et qu'ils travaillent de la même façon qu'eux. Auparavant, les hommes chassaient pour le groupe tandis que les femmes s'occupaient des enfants. Les autochtones n'avaient pas de maison, ils étaient nomades donc n'avaient comme biens que ce qu'ils portaient lors de leurs déplacements à pied. Ils n'avaient pas de vêtements. Forcément, les nouveaux biens amenés par les colons furent utilisés différemment par les Aborigènes. Par exemple, ceux-ci dormaient dans un lit installé dehors à côté de la maison où furent « enfermées » les familles. Les

²⁹ A ce sujet, voir le film réalisé par NOYCE, Phillip. *Rabbit Proof-fence*, Australia, 2002, 94 min.

Aborigènes n'ont donc pas les mêmes besoins et envies que les descendants de colons. Aussi, il est arrivé qu'après le décès d'un enfant provoqué par un accident de voiture, des mères préfèrent délaissé celle-ci plutôt que de la réparer.

Ainsi, la volonté de la part du gouvernement d'apporter de « bonnes conditions de vie » aux Aborigènes est-elle une réponse à ce qui est appelé un « problème » ou plutôt une tentative de la part des descendants de colons d'imposer leur mode de vie aux Aborigènes vivant dans la partie rurale de l'Australie ? En effet, interpréter la façon de vivre des Aborigènes comme étant néfaste pour ceux-ci permet de mieux légitimer une intervention en se plaçant d'un point de vue paternaliste. Toujours est-il que les exemples précédents, qui sont nombreux, mettent en évidence l'échec de cette tentative de décider à la place des autochtones ce qui est « bien » pour eux.

En effet, certaines personnes aborigènes ont participé à un phénomène de réinterprétation, c'est-à-dire à un « processus par lequel d'anciennes significations sont attribuées à des éléments nouveaux ou par lequel de nouvelles valeurs changent la signification culturelle des formes anciennes³⁰ ». L'acceptation et la réinterprétation de nouveaux éléments sont une forme de résistance au pouvoir dominant. Par exemple, l'intégration de l'argent dans les communautés n'a pas mené à une accumulation, au contraire des logiques européennes. L'argent reçu par une personne aborigène était partagé avec tous les membres de la communauté et aussitôt dépensé, puisque les Aborigènes étaient habitués à user et jeter les biens comme des ressources provenant de l'environnement naturel. Pour eux, il n'y a pas de propriété privée ni d'argent.

Ainsi, l'acculturation a mené à la confrontation de deux cultures, où chacune veut garder son importance. Cependant, la culture qui s'est imposée comme étant dominante a tenté de « confisquer » et détruire les éléments de l'autre culture. Cet événement traumatique a conduit pour certaines personnes à l'autodestruction et à la déculturation.

³⁰ HERSKOVITS, Melville J. *Les Bases de l'anthropologie culturelle*. Paris : Francois Maspero, 1967, p. 248.

b. L'autodestruction comme réponse à la violence

Cette politique d'assimilation a produit des traumatismes, autant pour les Aborigènes qui sont restés entre eux que pour ceux qui ont été séparés de leur communauté. Une partie des Aborigènes n'a su ou n'a pu trouver les ressources nécessaires pour dépasser cette accumulation de traumatismes et a perdu tout type de repères culturels, que ce soit de leur origine ou de la culture dominante. C'est ce que l'on appelle la déculturation³¹. Barbara Glowczewski explique ceci par une « anthropologie de la survie au désastre [...] comme éthique d'espoir »³². Selon cette anthropologue et les théories psychanalytiques, les désastres, quels qu'ils soient (naturels, sociaux, etc.), créent toujours des répercussions sur plusieurs générations. Selon Barbara Glowczewski, le choc colonial a été égal d'un point de vue statistique et affectif à un désastre de guerre. Puis cela a entraîné un désastre naturel et technique. L'exploitation de mines, la création de villes, l'émergence de bétails ont détérioré la terre, ce qui empêcha les autochtones de retrouver un « mode de survie économique traditionnel³³ » au moment de la restitution de certaines terres. Aujourd'hui, la plupart des Aborigènes choisissent de vivre dans les villes, même s'il y a quelques groupes qui ont gardé leur mode de vie traditionnel.

Dans la société australienne, le travail a une valeur intégratrice très forte. Dans une logique assimilatrice, il serait alors cohérent que les peuples aborigènes soient intégrés économiquement dans la société australienne. Pourtant, un rapport de la Commission des droits de l'homme australienne indique que « huit indigènes sur dix n'ont pas accès au marché du travail pour cause d'analphabétisme, alcoolisme ou traumatisme psychologique grave³⁴ ». En effet, en 2007, un rapport rédigé par une commission d'enquête gouvernementale dans le Territoire du Nord fait état de gros problèmes d'alcoolisme, de drogue, de viols et incestes dans des groupes autochtones. John Howard, Premier ministre, avait alors mis en place une « intervention humanitaire » de militaires, policiers,

³¹ GOUIRIR Malika, cours d'anthropologie de deuxième année du DUT Carrières sociales option assistance sociale, Université Paris Descartes, 2011-2012

³² GLOWCZEWSKI, Barbara. « Survivre au désastre ». *Multitudes*, 2007, 3, n°30. (page consultée le 25/10/11) <www.cairn.info/revue-multitudes-2007-3-page-57.htm>

³³ *Ib.*

³⁴ MAMOU, Yves. « Australie : la repentance par l'emploi ». *Le Monde*, 2010, n° 20365, p.16.

médecins, travailleurs sociaux, dans le Territoire du Nord pour lutter contre ces graves problèmes. Le droit de permis des *Land Councils* a été annulé et certaines communautés sont (re)devenues contrôlées par le gouvernement.

Selon Barbara Glowczewski, Cette présence de l'autodestruction dans les groupes sociaux peut être vue comme une façon d'agir, voire la seule façon d'agir possible des Aborigènes pour indiquer qu'ils existent, indiquer leur appartenance collective au groupe. Les souffrances physiques et psychiques que les Aborigènes subissent ou effectuent sur eux-mêmes et autrui pourraient être mises en lien avec la violence et le traumatisme qu'ont subi leurs ascendants, pouvant entraîner des résonances sur les générations suivantes. Il faut savoir que les histoires des traumatismes qu'ont subis les ascendants des Aborigènes sont transmises avec le savoir culturel d'une génération à l'autre. Ainsi, ces traumatismes restent dans la mémoire collective et engendrent un sentiment d'injustice qui peut expliquer les nombreux comportements hétéro et auto agressifs qui existent dans les groupes aborigènes, pour gérer ce sentiment.

Il apparaît que les tentatives d'assimilation des Aborigènes ont été en partie un échec. Elles ont mené, pour certains Aborigènes qui ne savaient plus à quoi se référer, à une déculturation, qui est une des conséquences possibles de l'acculturation.

Comme il a été dit précédemment, la volonté d'assimiler les Aborigènes a été très défendue. On peut dire qu'ils ont été considérés comme une minorité, comme des « étrangers de l'intérieur » de l'Australie qui doivent s'adapter aux autres. Mais qu'en est-il des « autres » étrangers ? Sont-ils reçus avec méfiance ou au contraire sont-ils mieux accueillis dans le pays ?

c. Comparaison entre les « étrangers de l'intérieur » et les « étrangers de l'extérieur »

Il est intéressant de comparer la situation des Aborigènes avec celle des immigrants venus en Australie. En effet, la politique menée vis-à-vis des Aborigènes jusqu'au milieu des années 1970 se rapproche de celle menée envers les immigrants. Jusqu'à la fin des années 1960, les autorités australiennes ont conservé des idéologies racistes, c'est pourquoi elles se sont principalement tournées vers la Grande-Bretagne et les pays d'Europe du

Nord pour faire venir des immigrants. Puis, l'Australie, souhaitant accroître la taille de sa population pour augmenter sa puissance, dut accepter les Européens du Sud. Comme vis-à-vis des Aborigènes, les Australiens eurent une attitude paradoxale envers les immigrants. Ceux-ci devaient s'assimiler, parler la langue anglaise, avoir les mêmes coutumes et valeurs que les Australiens. Et en même temps, les Australiens rejetaient les immigrants et leurs différences, ce qui amenait ceux-ci, d'une part, à ne pas pouvoir être assimilés complètement, et, d'autre part, à préserver leur identité d'origine pour se préserver eux-mêmes. Quand on veut contraindre une personne, celle-ci fait de la résistance culturelle.

A partir du milieu des années 1970, de nombreux immigrants asiatiques arrivèrent et furent acceptés dans le pays. C'est aussi à cette période que le Premier ministre travailliste, Gough Whitlam, a mis en œuvre une politique multiculturelle en s'inspirant de la politique multiculturaliste au Canada. La politique australienne ne visait plus l'assimilation mais l'intégration des immigrants, en luttant pour la légitimité de leur expression culturelle et contre les inégalités entre immigrants et Australiens. En 1989, l'Australie devient officiellement une nation multiculturaliste, c'est-à-dire que le gouvernement « reconnaît à tous les groupes ethniques du pays le droit de perpétuer leur culture singulière et prend l'engagement de leur fournir une assistance à cette fin³⁵ ». Les immigrants doivent donc respecter les règles du pays sans pour autant adopter le mode de vie et les valeurs de la culture dominante du pays. Cette politique est mise en avant en tant que « grande réussite de la politique sociale australienne³⁶ ». On peut faire ici état d'un paradoxe. Comment se fait-il que l'Australie soit très tolérante vis-à-vis des différences culturelles des personnes venues de l'extérieur du pays alors qu'elle le soit si peu avec les Aborigènes, « réfugiés » de l'intérieur ? Cette politique multiculturaliste pourrait sans nul doute s'appliquer aussi aux autochtones. Ainsi, des critiques sont faites à cette politique multiculturaliste, tel que le fait qu'elle favorise plus l'intégration des immigrants que celle des descendants de colons et des Aborigènes. Ce multiculturalisme reçoit des critiques tel que le fait qu'il semble plus favoriser les immigrants que les descendants de colons et les Aborigènes.

³⁵ LE COADIC, Ronan. « Le multiculturalisme ». *Débats sur l'identité et le multiculturalisme*, 2005. (page consultée le 15/05/2012) <<http://www.breizh.net/identity/galleg/multiculturalisme.htm>>

³⁶ PONS, Xavier. *L'Australie, entre occident et orient*. Paris : La documentation française, 2000, p. 95.

Toutefois, les enjeux de cette politique multiculturaliste expliquent cette attitude du gouvernement. En effet, actuellement, les phénomènes migratoires sont divers. Ils peuvent être de peuplement, professionnel, de réfugiés politiques ou climatiques, etc. Or, l'Australie, comme le Canada et la Nouvelle-Zélande, a une politique de sélection des immigrés³⁷ et favorise les personnes ayant des diplômes élevés. Ainsi, la valorisation de l'accueil des travailleurs qualifiés cache le refus d'autres immigrés, notamment venus d'Afrique³⁸. De plus, si l'Australie privilégie les immigrés venus d'Asie, notamment de Chine, du Japon et d'Inde, on peut y voir une explication stratégique. La montée de la puissance économique et la proximité géographique de ces pays ont fait du Japon et de la Chine les deux premiers partenaires commerciaux de Canberra, capitale fédérale de l'Australie, en 2007. L'Asie et l'Australie ont chacun des intérêts dans ce partenariat : l'Asie a besoin de matières premières, pouvant être fournies par l'Australie, et celle-ci a peu de bases industrielles en son sein. Cet important et fort partenariat économique pourrait expliquer l'excellent accueil de l'Australie vis-à-vis des immigrés asiatiques. Ainsi, l'Australie a certes, une politique multiculturaliste réussie, mais il semble qu'elle a catégorisé les « types » d'immigrés, pour n'accepter en son sein que ceux qui peuvent lui être « utiles ».

Ainsi, en comparant les politiques menées envers les Aborigènes et celles menées envers les autres minorités culturelles, il apparaît que les Aborigènes ont été désignés comme faisant partie des minorités culturelles « gênantes » du pays. Les politiques menées envers les immigrés et envers les autochtones se ressemblant jusqu'aux années 1970, cela semble montrer que les autochtones sont considérés comme des « étrangers de l'intérieur » du pays.

³⁷ DOCQUIER, Frédéric et RAPOPORT Hillel. « L'immigration qualifiée, remède miracle aux problèmes économiques européens ? ». *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2007, pp. 95-111. (page consultée le 05/05/2012) <<http://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2007-1-page-95.htm>>

³⁸ Voir : SNA. « L'Australie ferme ses portes aux réfugiés d'Afrique ». *Le courrier international*, 2007, source : *The Age*. (page consultée le 15/05/2012) <<http://www.courrierinternational.com/breve/2007/10/04/l-australie-ferme-ses-portes-aux-refugies-d-afrique>>

Voir aussi : SNA. « L'Australie ferme ses portes aux réfugiés sri-lankais et afghans ». *Le courrier international*, 2010, source : *The Sydney Morning Herald*. (page consultée le 15/05/2012) <<http://www.courrierinternational.com/breve/2010/04/09/l-australie-ferme-ses-portes-aux-refugies-sri-lankais-et-afghans>>

Par ailleurs, le choc colonial et l'imposition d'un mode de vie considérablement différent de celui des Aborigènes ont aussi suscité des réactions différentes à celles énoncées dans cette partie. En effet, des Aborigènes ont aussi voulu faire des blocs de résistance culturelle face aux dominants.

2/ L’AFFIRMATION DE LEURS IDENTITES

a. La construction de l’identité aborigène

La mise en contact des autochtones et des colons a été très violente et non-voulue. Or, plus le contact entre deux cultures est contraint, moins il y a d'acculturation. Les personnes contraintes, donc dominées, ne veulent pas adopter le mode de vie imposé. Elles créent des résistances culturelles face à cette acculturation forcée. En effet, R. Bastide (1898-1974), sociologue et anthropologue français, explique que l'acculturation forcée se manifeste « par la multiplication des conflits et par l'intensification des phénomènes de désagrégation³⁹ », c'est-à-dire de séparation d'un tout en plusieurs parties. Le tout étant, ici, la population australienne. Par ailleurs, Bastide estimait que la marginalité culturelle serait « génératrice de créativité et de ressources en faveur de l'adaptabilité et du changement social et culturel⁴⁰ ». L'exclusion à laquelle ont été confrontés les autochtones a ainsi pu créer une force collective avec des capacités certaines.

Ainsi, en Australie, des autochtones se sont organisés pour revendiquer leurs identités, leurs droits et leur souveraineté. D'une certaine façon, l'identité aborigène, au singulier, est apparue avec la colonisation. Avant, les Aborigènes étaient composés de différents groupes avec des cultures diverses, qui avaient cependant des points communs. Mais pour résister au dénigrement des colons, une identité aborigène s'est formée et a évolué avec le temps et selon la variation des politiques menées envers elle. Cette identité s'est affirmée avec les revendications concernant la reconnaissance de la souveraineté aborigène. En outre, le référendum de 1967 et la prise en charge gouvernementale des politiques autochtones ont renforcé l'identité aborigène et le sentiment d'appartenance collective, et ont aussi favorisé l'accroissement de ces revendications.

³⁹ BASTIDE, Roger. *Anthropologie appliquée*. Paris : Payot, 1971, p. 62.

⁴⁰ VINSONNEAU, Geneviève. *L'identité culturelle*. Paris : Armand Colin, 2002, p. 50

Les revendications aborigènes se sont concrétisées, notamment par la création d'une ambassade aborigène. En 1972, Charles Perkins et d'autres militants aborigènes installèrent en face du Parlement à Canberra des tentes en guise d' « ambassade aborigène ». La dénomination « ambassade » est étonnante pour un groupe qui vit dans le pays où est placée l'ambassade. Mais, en 2002, Geoff Clark, militant aborigène, déclara : « Aussi longtemps que nous serons traités comme des étrangers sur notre terre, l'ambassade sera nécessaire⁴¹ ». L'ambassade aborigène fut rendue illégale par la police en 1972 mais elle se recréa en 1979, quand la justice ne donna pas raison à Paul Coe, militant aborigène, qui demandait la reconnaissance de la souveraineté aborigène. Ce mouvement de protestation a attiré les médias pour son originalité et l'intervention de la police. Aujourd'hui, l'ambassade aborigène est le mouvement nationaliste aborigène le plus connu et reconnu : elle est déclarée patrimoine national australien. Sur cette ambassade se dresse le drapeau aborigène, dessiné par Harold Thomas en 1971, qui représente un rond jaune sur deux bandes horizontales, une noire et une rouge. Cela pourrait représenter les Aborigènes sur une terre rouge, au soleil. La présence de ce drapeau symbolise la souveraineté aborigène et la lutte contre la politique assimilationniste du gouvernement. Harold Thomas ne veut pas que le drapeau aborigène soit inclus dans le drapeau australien, en remplacement à l'Union Jack, comme ce qui avait été suggéré. Pour lui, ce n'est pas un drapeau secondaire à ajouter à quelque chose qui existe déjà. Depuis 1995, ce drapeau constitue un des drapeaux australiens.

En 2012, l'ambassade aborigène a fêté ses 40 ans et est toujours présente en face du Parlement à Canberra. Elle regroupe toujours des activistes luttant pour les droits des autochtones. Son existence laisse penser que, selon les autochtones, il y a encore du chemin à parcourir avant qu'ils pensent et sentent que leur place et leur identité soient entièrement reconnues en Australie.

Ainsi, les militants autochtones se sont véritablement organisés pour formuler leurs revendications. Il est important de repérer que la plupart des moyens mis en place par les autochtones correspondent à des visions culturelles non-autochtones. L'ambassade et le Gouvernement Aborigène Provisoire, qui sera analysé dans la pro-

⁴¹ CASTEJON, Vanessa, *op. cit.*, p. 163.

chaîne partie, n'existaient pas avant l'arrivée des colons. Ainsi, il est possible que les Aborigènes aient fait le choix stratégique de s'adapter aux non-autochtones pour éveiller leur intérêt, pour être mieux écoutés.

b. Le Gouvernement Aborigène Provisoire : pour la création d'une nation ou une reconnaissance politique ?

Parallèlement au mouvement nationaliste qui a conçu l'ambassade aborigène, un Gouvernement Aborigène Provisoire (APG) a été créé en 1990, par des autochtones, afin de lutter pour l'indépendance politique aborigène en défendant la souveraineté aborigène. Ce mouvement autonomiste dénonce « l'immobilisme de l'État » en matière de politique d'autodétermination et rejette la place, notamment politique, que le gouvernement impose aux Aborigènes. L'APG est constitué d'un conseil des anciens et d'un bureau directeur. Le conseil des anciens a un rôle symbolique mais ceux-ci « dirigeront l'APG quand l'État aborigène prendra forme⁴² ». L'APG semble vouloir montrer que ce conseil dirigerait la « nation aborigène » si les européens n'étaient pas venus en Australie. Le bureau directeur, quant à lui, négocie avec l'Australie. Les membres les plus célèbres de l'APG étaient en 1992 Michael Mansell, porte-parole de l'organisation, Geoff Clark, vice-président et Bob Weatherall, président.

La majorité de ces membres a eu une place dans le système politique australien, qui est pourtant rejeté par l'APG. Par exemple, Michael Mansell était l'un des négociateurs sur le Titre Autochtone au début des années 1990 quand le parti travailliste était au pouvoir. Aussi, à partir de 1999 Geoff Clark a été président de la Commission des Aborigènes et insulaires du détroit de Torres (ATSIC), créée par le système australien. Cette étonnante présence des membres les plus importants de l'APG au sein du système politique australien peut faire apparaître plusieurs hypothèses. Il se peut que ce soit les personnes qui, en ayant travaillé pour le gouvernement donc en le connaissant mieux, se rendent compte qu'elles n'ont pas la même vision de gouverner et revendiquent alors d'autres façons de faire. Ces personnes peuvent aussi essayer d'intégrer le gouvernement pour le faire changer de l'intérieur. Une autre hypothèse qui concerne plus le gouverne-

⁴² *Ibid.* p. 172.

ment est que celui-ci peut redouter que les militants aborigènes mettent en pratique leur « menace » de créer un État aborigène par exemple. Cela pourrait expliquer le fait qu'il ne souhaiterait pas laisser aux Aborigènes une liberté et une place sociale, politique et économique, qui leur permettraient de se détacher de l'autorité australienne. En intégrant les leaders aborigènes au système politique australien, le gouvernement peut ainsi garder un contrôle sur eux.

Cependant, en 2002, les démarches faites par le Gouvernement Aborigène Provisoire se limitaient à la distribution de passeports et certificats de naissances aborigènes. L'activité de l'APG dépend du contexte politique. En effet, quand le gouvernement se montre hostile aux Aborigènes, l'APG veut renforcer son contre-pouvoir et se montre plus entreprenant.

Il convient ainsi de se demander quel est le but réel de l'APG. Souhaite-t-il réellement contester la légitimité de l'État et mettre en place une nation aborigène souveraine ou souhaite-t-il permettre aux Aborigènes d'être « dé-marginalisés⁴³ » et d'être plus présents dans le système politique australien existant ? Dans le premier cas, l'APG se destine principalement aux Aborigènes en leur proposant une alternative politique à long terme. Dans le second cas, l'APG s'adresse en priorité à l'État australien pour que celui-ci redéfinisse la place politique des autochtones. La mise en place d'un État aborigène ne serait alors qu'une menace et non un véritable projet.

Le porte-parole de l'organisation, M. Mansell, pense que le gouvernement agit davantage dans une logique multiculturelle envers les autochtones que dans une logique d'autodétermination. D'une part, M. Mansell souhaite favoriser l'autodétermination des aborigènes en Australie, en proposant un changement constitutionnel, un référendum, des programmes législatifs et une suite de contrats de droit commun. Il souhaite que, comme pour les Maoris en Nouvelle-Zélande, des sièges parlementaires soient réservés aux Aborigènes ou que les frontières électorales soient redéfinies. Par exemple, il pense que la Chambre Haute pourrait être composée d'autant d'Aborigènes que de non-aborigènes. D'autre part, l'APG propose de mettre en place un référendum pour questionner les Aborigènes sur leur volonté ou non d'une indépendance aborigène. Si la majo-

⁴³ *Ibid.* p. 170.

rité des Aborigènes formulait un « oui », les affaires aborigènes devraient être contrôlées par les Aborigènes et non plus par le gouvernement, ce qui engendrerait peu à peu la création d'un État aborigène. Selon la loi internationale, les conditions de la création d'un État sont : « Premièrement une population permanente, deuxièmement un territoire défini, troisièmement un gouvernement, quatrièmement une capacité à entrer en relation avec les autres États⁴⁴ ». M. Mansell pense que les deux premières spécificités sont satisfaites et que les deux dernières peuvent l'être avec l'APG. Kevin Gilbert, militant aborigène, n'était pas d'accord avec cette dernière idée et expliquait qu'avant la colonisation il existait déjà une forme de gouvernement dans les groupes aborigènes, qui est différente des visions britanniques du gouvernement. Pour M. Mansell, la capacité à entrer en relation avec les autres États se traduit par la reconnaissance de la part des États de la nation aborigène, qui, selon lui, est déjà obtenue officieusement par certains pays. En effet, en 2001, le porte-parole de l'APG affirmait qu'il avait pu aller dans 15 pays en présentant seulement son passeport aborigène.

En fait, l'APG semble vouloir générer le débat dans la population aborigène et non-aborigène. Selon l'APG, le gouvernement adopte une politique de court terme envers les Aborigènes et ceux-ci ne prennent pas conscience de ce qu'ils peuvent demander au gouvernement et du fait qu'ils peuvent aspirer à un avenir meilleur. C'est pourquoi l'APG émet des propositions non-réalisables mais qui ont pour but de faire espérer et rêver les populations aborigènes. On trouve parmi celles-ci les services médicaux gratuits, le logement gratuit et le gouvernement qui répondrait aux besoins des Aborigènes qui ne seraient pas capable de travailler. Ces propositions peuvent aussi être considérées comme s'adressant au gouvernement, pour que celui-ci repense sa politique vis-à-vis des autochtones.

En 1995, l'APG était composé de 1 500 membres payants, ce qui rend compte d'un soutien aborigène important à l'APG. Toutefois, il est vrai que l'APG a choisi de proposer une nation aborigène unique et d'être un gouvernement provisoire pour tous les Aborigènes. Cette position peut s'expliquer par la volonté d'être un groupe uni pour avoir plus de pouvoir face aux descendants de colons. Cependant les communautés aborigènes sont variées, hétérogènes et parler d'une nation aborigène plutôt que des nations aborigènes

⁴⁴ *Ibid.*

revient à nier, voire à refuser les différences culturelles entre les autochtones. Ainsi, cela pose problème car l'APG peut vouloir s'exprimer au nom de tous les autochtones, mais la situation amène l'APG à, consciemment ou non, privilégier une des cultures aborigènes et à la considérer comme étant celle de tous les Aborigènes. Au début des années 1990, le soutien donné à l'APG provenait plus des villes que des régions rurales. Dans celles-ci, certaines communautés aborigènes ne connaissaient pas l'APG. D'autres le refusaient car préféraient rester éloignées de toute institution.

Cette partie a mis en avant le fait que la préservation de sa propre identité culturelle est essentielle et peut faire l'objet de conflits et d'engagements importants dès lors qu'elle semble être en danger. Un des enjeux de la sauvegarde d'une culture est la garantie de sa transmission.

3/ LA TRANSMISSION CULTURELLE EN QUESTION

Pour qu'une culture soit conservée, il faut qu'elle se transmette d'une génération à l'autre. La transmission est donc l'enjeu du rapport de force entre deux cultures. Pour les Aborigènes, le savoir culturel à transmettre est les modes de vie et les croyances⁴⁵. Depuis l'invasion des colons, la transmission culturelle aborigène a été réduite et modifiée de part sa nature et son contenu.

La possibilité de la transmission culturelle a été fragilisée notamment pour trois raisons. En premier lieu, les colons, notamment dans les missions où les Aborigènes devaient vivre, incitaient au rejet des modes de vie aborigènes, ce qui a engendré une honte de la part d'Aborigènes vis-à-vis de leur origine culturelle et donc une diminution de la transmission culturelle aux enfants.

En second lieu, les Aborigènes transmettent le savoir culturel par oral et individuellement, au travers de cérémonies d'initiation. Cette idée donne déjà deux différences

⁴⁵ RAU, Isabelle. *Perte d'une identité : l'ethnocide des Aborigènes*. Mémoire sous la direction de Bernard LAMIZET, Université Lumière Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon, 2005, p. 22.

avec la transmission culturelle des non-autochtones australiens. Ici, le savoir semble se mériter, tout le monde n'a pas accès au savoir, contrairement aux Européens qui ont l'obligation d'aller à l'école. Pour les Aborigènes, les nombreux jeunes qui ont un comportement déviant, vis-à-vis de la drogue par exemple, ne sont pas autorisés à être initiés car n'en sont pas jugés capables⁴⁶. Cela pose problème car c'est souvent le sentiment de perte de l'identité qui engendre ce type de comportement, et cette nouvelle exclusion renforce ce sentiment, alors que la transmission culturelle pourrait l'affaiblir.

Enfin, les autochtones, ayant été dépossédés des terres où ils vivaient, n'ont pas pu transmettre un certain nombre de savoirs qui étaient liées aux terres.

En fait, le fait que le savoir se transmette à l'oral facilite la perte de ce savoir, et donc de la culture. C'est le cas pour les personnes de la « génération volée », qui ont été éduquées par la culture non-autochtone et qui, aujourd'hui, ne peuvent plus retrouver le savoir de leurs ascendants.

La forme de la transmission du savoir et le contenu du savoir se sont transformés au fur et à mesure. En effet, les anthropologues ont observé les Aborigènes et ont mis par écrit leur culture et histoire, ce qui a rompu avec l'oralité du savoir culturel. Certains Aborigènes qui ont perdu une partie du savoir de leur groupe, et donc une partie de leur identité, ont repris les études des chercheurs pour (re)construire leur identité. Mais les anthropologues, à cause de leurs différences culturelles et leur nécessité de privilégier des événements plus que d'autres, interprètent d'un point de vue subjectif et non neutre. Les Aborigènes s'attachent alors à un savoir, un mode de vie qui ne sont pas forcément véritables et qui modifient leur identité.

Il serait alors légitime de penser que l'identité aborigène est en danger, que certains savoirs se perdent. Cependant, même si des stratégies identitaires peuvent se mettre en place pour protéger et revendiquer son identité, aucune culture ne peut rester « figée dans le temps », qu'on le veuille ou non. Les cultures évoluent constamment, le savoir se transmet de génération à génération mais l'histoire individuelle et collective des acteurs culturels vient modifier, compléter ce savoir. Or, les interactions (inévitables) entre les acteurs d'une culture et ceux d'une culture plus ou moins différente forment

⁴⁶ RAU, Isabelle, *op. cit.*, p. 23.

l'identité culturelle et viennent intervertir l'histoire culturelle. L'évolution des cultures aborigènes et de leur transmission est donc un processus lié à l'interculturalisation, c'est-à-dire à « l'ensemble des processus par lesquels les individus et les groupes interagissent lorsqu'ils appartiennent à deux ou plusieurs ensembles se réclamant de cultures différentes ou pouvant être référés à des cultures distinctes »⁴⁷. Les contacts des cultures hétérogènes ont amené à une nouvelle diversification, alors chacun doit redéfinir son appartenance identitaire, selon les similitudes et différences qu'il a avec autrui.

Ainsi, comme le dit Arjun Appadurai, « la globalisation n'est pas l'histoire d'une homogénéisation culturelle »⁴⁸, comme si on adoptait toute la culture dominante. Au contraire, comme le montre le phénomène de réinterprétation, les contacts culturels semblent diversifier les cultures et renforcer l'importance de la localité. La mondialisation entraîne une multiplication des contacts entre les cultures et donc une plus grande conscientisation des différences culturelles. Cette conscientisation pourrait amener la peur de la perte de sa propre identité, et donc, en réaction à cela, pour les minorités culturelles, un renforcement de la résistance culturelle et du sentiment d'appartenance à son groupe local. Par conséquent, quelle que soit la raison pour laquelle une identité peut paraître en danger, elle utilisera toujours des stratégies pour survivre et se différencier des autres. La globalisation entraîne, certes, une évolution des identités et de la position des minorités culturelles dans le monde, mais elle ne supprime en aucun cas la diversité culturelle.

J'ai souhaité montrer, dans cette partie, que la colonisation a généré des conséquences multiples sur les conduites des Aborigènes. Les contacts culturels contraints ont notamment engendré des résistances culturelles, qui ont renforcé un sentiment d'appartenance collective et la création d'une « identité aborigène ».

Il semble que ces résistances culturelles, accompagnées de l'évolution de l'opinion publique australienne et de pressions internationales, contraignent de plus en plus l'Australie à prendre en compte les autochtones de son pays, et à les reconnaître.

⁴⁷ VINSONNEAU, Geneviève, *op. cit.*, p. 51.

⁴⁸ APPADURAI, Arjun. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris : Payot, 2001, p. 40.

III. LA RECONNAISSANCE DES ABORIGENES DANS LA SOCIETE AUSTRALIENNE

Dans cette partie, il s'agit de définir les facteurs qui ont permis de faire évoluer les relations interculturelles entre les Aborigènes et les descendants de colons, ainsi que les moyens qui pourraient être valorisés pour dépasser le rapport dominant/dominé institué entre les cultures.

1/ UN « RESPECT MUTUEL »

a. Pour une reconnaissance institutionnelle

En Australie, la fin de l'année 2007 marque l'élection du Premier ministre Kevin Rudd, appartenant au parti travailliste et qui succède à John Howard, Premier ministre libéral. Ce changement de parti au pouvoir engendre un tournant politique. Kevin Rudd présente une politique envers les autochtones qui se veut basée sur un « respect mutuel », un « nouveau partenariat ».

En 2008, le Premier ministre Kevin Rudd exprime des excuses officielles devant le Parlement pour les injustices causées aux Aborigènes pendant deux siècles⁴⁹. Il prononça le fameux mot *sorry*. C'est donc une avancée symbolique importante pour la reconnaissance des Aborigènes. Ce discours au Parlement montra que Kevin Rudd voulait réellement rompre avec le passé et apporter de l'espoir pour l'avenir. Le Premier ministre n'a pas hésité à remettre en question la légitimité des gouvernements précédents. Il promeut des valeurs telles que le respect et l'égalité de tous les Australiens. Ainsi, Kevin Rudd a placé les Aborigènes au cœur de sa politique sociale. Julia Gillard, sa vice-premier ministre, le remplaça le 24 juin 2010, suite à sa démission parce qu'il n'avait plus le soutien de son parti.

Julia Gillard, actuelle Premier Ministre, s'est prononcée en faveur d'un référendum pour une révision Constitutionnelle au bénéfice des autochtones. Une campagne de

⁴⁹ Voir Annexe.

sensibilisation, d'information et de consultation est en cours auprès de la population. Un site internet nommé *You Me Unity* a été créé en tant que « *national conversation about updating our Constitution to recognise our first peoples and define equality for all Australians*⁵⁰ ». En effet, comment savoir ce qu'il faut changer dans la Constitution ? Qu'insère-t-on, que laisse-t-on de côté ? Travaille-t-on avec ou pour les autochtones ?

b. Changer la Constitution, oui mais changer quoi ?

Des propositions de modification de la Constitution ont déjà été faites dans le passé. Par exemple, Michael Mansell, porte-parole du Gouvernement Aborigène Provisoire, a proposé un référendum pour modifier la Constitution au bénéfice des Aborigènes. Il insistait sur la différence entre un changement constitutionnel et un changement législatif. En effet, il définissait le changement législatif comme étant une réponse donnée de façon urgente à une difficulté, alors qu'il expliquait que le changement constitutionnel prône une réelle modification politique, basée sur une vision d'avenir. Les Aborigènes pourraient ainsi bénéficier de nouveaux droits. M. Mansell aimerait remplacer la section 127 de la Constitution qui, avant 1967, était : « dans le décompte des personnes de la Fédération, d'un État ou de toute autre partie du Commonwealth d'Australie, les natifs aborigènes ne doivent pas être inclus », par : « le droit des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torres à l'autodétermination est confirmé⁵¹ ».

Outre cet exemple, un référendum a déjà été organisé en novembre 1999 afin d'ajouter un préambule à la Constitution australienne. A l'intérieur de ce préambule, il était écrit que les Australiens « honoraient les Aborigènes et les insulaires du détroit de Torrès, premiers habitants de la nation, en raison de leur relation de parenté intime avec la terre, de leurs cultures anciennes -toujours vivantes- qui enrichissent la vie de notre pays »⁵². Tous les Aborigènes n'ont pas accepté ce préambule parce qu'ils voulaient que leurs droits à la terre y soient inscrits plus distinctement. De plus, la proposition d'ajouter

⁵⁰ « Conversation nationale autour de la révision de la Constitution pour reconnaître les premiers habitants et définir l'égalité entre tous les Australiens » [Traduit par moi]. *You Me Unity* : (page consultée le 13/03/2012) <<http://www.youmeunity.org.au/about>>

⁵¹ MANSELL Michael, *Documents of Reconciliation and Constitutional Issues*, p.3, cité par CASTEJON, Vanessa, *op. cit.*, p. 179.

⁵² PONS, Xavier, *op. cit.*, p. 20.

un préambule a été rejetée par 60% des électeurs australiens. Le référendum contenait aussi la proposition de faire de l’Australie une République, qui a également été refusée à 55% environ. Il faut savoir que depuis 1901, sur les quarante-quatre référendums qui ont eu lieu, seuls huit ont eu l’adhésion des électeurs, sans oublier que pour changer la Constitution il faut une majorité des votes au niveau national et une majorité dans quatre des six États australiens. Ainsi, en Australie, les référendums ne s’ensuivent que très rarement d’un changement. Si ce futur référendum n’avait pas l’approbation des Australiens, cette volonté de reconnaissance des Aborigènes se transformerait probablement de nouveau en un fort sentiment de rejet des Aborigènes.

Pour préparer ce référendum qui devrait se faire avant ou pendant l’élection de 2013⁵³, un rapport du Panel d’Experts sur la reconnaissance constitutionnelle des peuples autochtones d’Australie a été remis à Julia Gillard en janvier 2012. Ce Panel d’experts est constitué de 22 membres : des dirigeants de communautés autochtones, des experts de la Constitution, des avocats et des membres du Parlement. Ainsi les descendants de colons tout comme les Aborigènes semblent être représentés pour ce travail visant à modifier la Constitution. Le Panel d’Experts, choisi par le gouvernement en décembre 2010, a pour rôle de consulter la population par rapport au changement de Constitution. Il a travaillé par rapport à quatre idées principales. Tout d’abord, les changements doivent faire de l’Australie un pays plus uni. Puis, les changements doivent être en accord avec les souhaits des Aborigènes et des insulaires du Détroit de Torrès, et doivent les aider. Ensuite, la majorité des Australiens doit soutenir ces changements. Enfin, ces changements doivent être techniquement et légalement justes. Après avoir consulté une grande partie de la population, le Panel d’Experts a donc rendu son rapport de 300 pages⁵⁴. A l’intérieur de celui-ci sont notées des recommandations, notamment la volonté d’insérer des amendements à deux articles de la Constitution qui étaient discriminatoires envers les autochtones. En effet, l’article 25 autorise les États à refuser le droit de vote à certaines per-

⁵³ *En Australie, un référendum pour reconnaître les Aborigènes dans la constitution*, page consultée le 16/03/2012, <<http://www.liberation.fr/monde/01012301064-en-australie-un-referendum-pour-reconnaitre-les-aborigenes-dans-la-constitution>>

⁵⁴ Le rapport et son résumé sont disponibles en anglais sur le site internet *You Me Unity*, page consultée le 05/05/2012, <<http://www.youmeunity.org.au/final-report>>

sonnes, et l'article 51 autorise le Parlement fédéral (soit la Chambre des représentants et le Sénat) à établir des lois discriminatoires selon la « race ». Les amendements consisteraient à reconnaître que les Aborigènes ont occupé en premier l'Australie et à interdire la discrimination raciale. Le rapport met également en avant de nombreux autres pays dans le monde, tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, la Finlande, qui ont reconnu leur peuples autochtones dans leur Constitution.

En ce qui concerne la place politique des Aborigènes en Australie, le rapport félicite la participation grandissante des autochtones au Parlement et l'autonomisation des institutions représentant les autochtones. Cependant il ne recommande pas la mise en place au Parlement fédéral de sièges réservés aux autochtones, donc pas de discrimination positive. Par ailleurs, la question de la reconnaissance de la souveraineté des Aborigènes, c'est-à-dire de leur habilité à déterminer leurs propres futurs avec leurs propres lois et gouvernance⁵⁵, est abordée dans le rapport mais n'est pas recommandée car de nombreux Australiens ne soutiendraient pas cette idée.

Le rapport du Panel d'Experts suscite de nombreuses réactions qui permettent de distinguer les enjeux et limites de celui-ci.

c. Enjeux et limites d'un amendement constitutionnel

Pour évaluer cette démarche d'organisation d'un référendum, il est intéressant de voir quelles organisations aborigènes et non-aborigènes soutiennent et contribuent à ce projet. *Reconciliation Australia* en fait partie, c'est une organisation créée par l'ancien Conseil pour la Réconciliation Aborigène qui travaille avec des autochtones et non-autochtones. Comme son nom l'indique, elle œuvre pour la réconciliation entre les Aborigènes et non-aborigènes, et pour le respect des différentes cultures. Aussi, des organisations luttant pour les droits des Aborigènes, tels que l'*Aboriginal Human Rights Commission*, l'*Indigenous Law Centre* et le *Law Council of Australia* soutiennent le changement constitutionnel. De même, l'organisation non-gouvernementale, *Australians for Native Title and Reconciliation (ANTaR)* est engagée « *for Justice, Rights, and Reconciliation for*

⁵⁵ *You Me Unity*, page consultée le 05/05/2012, <<http://www.youmeunity.org.au/uploads/assets/180112%20Executive%20summary%20plain%20english.pdf>>

Aboriginal and Torres Strait Islander peoples »⁵⁶. Dans ce cadre, ANTaR lutte, avec des Aborigènes et non-aborigènes, notamment pour réduire le taux d'emprisonnement des autochtones, pour le remboursement des « salaires volés » des Aborigènes de 1890 à 1985, la santé, l'éducation et le logement des Aborigènes, etc.

Le projet gouvernemental de référendum est donc approuvé par les principales organisations australiennes (d'une importance non-négligeable) qui agissent avec les autochtones pour défendre et améliorer leur place dans la société australienne.

Le rapport du Panel d'Experts nous permet de voir que le changement constitutionnel consisterait en une reconnaissance symbolique des autochtones, qui est, certes, essentielle, mais qui est différente d'une reconnaissance en pratique. C'est d'ailleurs une critique qui est faite, notamment par Michael Anderson qui milite pour les droits des Aborigènes. Selon lui, les amendements constitutionnels ne vont rien changer dans la réalité⁵⁷. Toutefois, il est possible que la reconnaissance des Aborigènes dans la société australienne ait besoin de se faire par étapes dans une longue période, car changer la mentalité et l'inconscient collectif des personnes nécessite du temps. On peut donc imaginer que des idées évoquées dans le rapport mais non recommandées puissent faire évoluer les esprits et que, dans quelque temps, elles soient également prônées par la société australienne.

Des opposants à l'avis des experts mettent en avant une contradiction de ceux-ci par rapport à la représentation de la « race » dans la Constitution. Les experts veulent l'interdiction de créer des lois basées sur le concept de « l'ethnicité », les phénotypes ou les origines. Mais le Panel d'experts ne souhaite pas interdire la création de lois et mesures favorisant la discrimination positive pour protéger l'héritage culturel d'un groupe social ou pour dédommager les erreurs du passé. Selon Andrew Bolt, journaliste et expert conservateur australien, cette deuxième proposition est contradictoire avec la première car elle implique toujours la catégorisation sociale sans enlever le concept de « race ».

⁵⁶ « Pour la Justice, les Droits et la Réconciliation pour les Aborigènes et insulaires du Détroit de Torrès » [Traduit par moi]. ANTaR, page consultée le 26/04/2012, <<http://www.antar.org.au/>>

⁵⁷ SNA. « Michael Anderson proposed constitutional reforms as treasonous and fraudulent ». *Independent media centre Australia*, 2012. (page consultée le 05/05/2012), <<http://indymedia.org.au/2012/01/20/michael-anderson-condemns-proposed-constitutional-reforms-as-treasonous-and-fraudulent>>

Andrew Bolt pense que cette proposition est inutile car le niveau de vie des autochtones n'augmenterait pas⁵⁸.

Par ailleurs, Amber Jamieson, journaliste de *Crickey*, un site internet australien d'informations qui attache de l'importance au journalisme indépendant de « l'empire des médias », nous informe sur un autre point de vue par rapport au rapport d'experts⁵⁹. Dans son article, elle cite Mark Leibler, co-président du panel de la reconnaissance constitutionnelle des Aborigènes et Insulaires du détroit de Torrès. Celui-ci indique que le problème de base de la Constitution est que les autochtones sont considérés comme une « race » à part, et non comme un groupe de la population australienne, telles que les femmes, les personnes âgées, handicapées, etc. Mark Leibler approuverait la discrimination positive pour les autochtones, non pas parce qu'ils appartiendraient à la « race autochtone », mais pour deux raisons. D'une part, ils représentent le groupe de citoyens australiens le plus défavorisé donc sont dans le besoin. D'autre part, leur culture devrait être honorée comme un héritage de tout le pays. Ainsi, même si l'action reste la même (c'est la discrimination positive), il y a une grande différence quant à l'intention pour un même objectif. Leibler soumet l'idée que ce n'est pas tant l'action en soit qui est importante (même si elle l'est), ce sont les valeurs (racistes ou non) qui sous-tendent à l'action qui en disent bien plus. Alors il faudrait d'abord que les Australiens changent leur façon de pensée avant de faire des choses au bénéfice des autochtones.

Du côté des autochtones, également, ce rapport provoque évidemment des réactions. Il est intéressant d'étudier l'opinion de Michael Anderson, leader et militant aborigène⁶⁰. Celui-ci est déçu par le rapport et par le Panel d'experts. En effet, il remet en question la légitimité du Panel qui, selon lui, ne représenterait pas les Aborigènes car les non-autochtones ne discuteraient qu'avec les « faux » Aborigènes, c'est-à-dire ceux n'ayant pas été éduqué par leur communauté, mais par les Églises catholiques par

⁵⁸ BOLT, Andrew. « Dividing us by race ». *Herald Sun*, janvier 2012. (page consultée le 05/05/2012) <http://blogs.news.com.au/heraldsun/andrewbolt/index.php/heraldsun/comments/dividing_us_by_race/>

⁵⁹ JAMIESON, Amber. « Indigenous rights : constitutional amendments likely ». *Crickey*, janvier 2012. (page consultée le 05/05/2012) <<http://www.crickey.com.au/2012/01/20/indigenous-rights-constitutional-amendments-likely-before-next-election/>>

⁶⁰ SNA. « Michael Anderson proposed constitutional reforms as treasonous and fraudulent ». *Independent media centre Australia*, 2012. (page consultée le 05/05/2012), <<http://indymedia.org.au/2012/01/20/michael-anderson-condemns-proposed-constitutional-reforms-as-treasonous-and-fraudulent>>

exemple. De plus, Michael Anderson pense que les propositions d'amendement constitutionnel du Panel ne mettent pas assez en avant la souveraineté des autochtones.

En conclusion, l'idée d'un amendement constitutionnel semble être soutenue par une grande partie de la population australienne qui perçoit la nécessité d'un changement. Cependant, les réactions au rapport du Panel d'experts montrent les limites de celui-ci, puisque ses propositions ne semblent pas suffisamment approfondies ni se détacher des valeurs coloniales ancrées en Australie.

Changer la Constitution pour reconnaître les Aborigènes serait une avancée symbolique majeure par rapport aux relations entre les groupes culturels. Une autre possibilité de dialogue entre les groupes serait la signature d'un traité, mais le gouvernement est contre. Qu'est-ce qui a poussé le gouvernement à vouloir prendre en compte les Aborigènes dans la Constitution, alors qu'il ne veut pas d'un traité ?

2/ UN TRAITE ? VERS UN POSSIBLE ACCORD

a. Une collaboration difficile avec le gouvernement

Comme il a été dit précédemment, les institutions prenant en charge la politique gouvernementale aborigène peuvent participer à une marginalisation politique des autochtones et ne prennent pas toujours en compte les revendications aborigènes. La constitution d'un traité, c'est-à-dire d'un « accord entre deux parties pour définir clairement leurs relations⁶¹ », entre les descendants des colons et les Aborigènes pourrait alors permettre un dialogue et permettre de reconsidérer cette marginalisation politique.

Toutes les colonies britanniques, excepté l'Australie, ont rédigé un contrat signé avec les populations autochtones. Pourtant, en Australie, l'idée de traité n'a été expérimentée pour la première fois qu'au début du 19^e siècle, en Tasmanie. Toutefois, la peur et le manque de connaissance de l'autre entraînent la fin des discussions par les deux parties.

⁶¹ CASTEJON, Vanessa, *op. cit.*, p. 191.

Depuis les années 1960, de nombreux traités ont été proposés, que ce soit par des autochtones ou des non-autochtones, de personnes ou institutions aborigènes gouvernementales, sous la forme d'un accord ou d'un traité international. Par exemple en 1979, quand la Commission Nationale Aborigène (NAC), qui avait pour rôle de conseiller le gouvernement, a proposé à celui-ci le traité « *Makarrata* ». Ce traité, qui se serait fait entre l'État fédéral et les Aborigènes, valorisait l'autodétermination et protégeait l'identité aborigène. La NAC était notamment pour la reconnaissance des droits territoriaux, le droit à des dommages et intérêts par rapport aux préjudices subis par les Aborigènes. Selon Kevin Gilbert, militant aborigène, si la NAC a été dissoute en 1985, c'est parce qu'elle a approuvé la souveraineté aborigène, et non parce que, comme l'a prétendu le gouvernement, elle n'était pas efficace⁶².

Ensuite, la rédaction d'un traité a été fortement conseillée par des institutions gouvernementales aborigènes, telles que la Commission des Aborigènes et insulaires du détroit de Torres (ATSIC) et le Conseil pour la Réconciliation Aborigène (CAR), qui avait pourtant été créé afin de faire oublier l'idée d'un traité.

Pourtant, le gouvernement n'apporte pas son soutien à ces nombreuses propositions de traité. Il les a toutes refusées. En effet, les partis libéral et national, qui veulent une nation « unie », pensent que cela diviserait la nation. En 1998, ils ont dit qu'aucune guerre n'avait eu lieu dans le pays et donc qu'aucune négociation de traité n'était possible selon eux. En plus d'un rejet du traité, ils refusent aussi la réalité de l'histoire australienne. Le parti travailliste, quant à lui, ne semble faire une place au traité que lorsqu'il n'a pas le pouvoir et le mettrait de côté dès qu'il est au gouvernement. Il y a donc un réel rejet d'un quelconque traité de la part des politiques.

Toutefois, en 1988, lors du bicentenaire de la colonisation, d'importantes manifestations aborigènes (il faut savoir qu'en Australie, les manifestations sont bien plus rares qu'en France) ont amené le Premier ministre travailliste, Bob Hawke, à faire un discours particulier. En effet, en réponse aux manifestations, il s'est exprimé en faveur d'un traité :

⁶² *Ibid.* p.193.

Le gouvernement affirme qu'il s'engage à travailler à la négociation d'un traité avec les aborigènes. [Il] envisage l'étape suivante comme une prise de décision aborigène concernant les points à aborder dans le Traité. Le gouvernement fournira le soutien nécessaire aux Aborigènes pour mener à bien leurs consultations et négociations : cela pourrait inclure la création d'un comité de sept anciens aborigènes qui superviserait le processus et organiserait une réunion nationale ou Convention. Lorsque les Aborigènes présenteront leurs propositions, le gouvernement se tient prêt à les négocier. Le gouvernement espère que ces négociations pourront commencer avant la fin de l'année 1988 et qu'elles déboucheront sur un accord concernant le traité dans la durée de vie de ce parlement⁶³.

Même si cette déclaration ne s'est pas concrétisée dans les faits, il est intéressant de voir que la pression des Aborigènes peut, parfois, entraîner une réaction positive du gouvernement. Les militants aborigènes ont donc un certain contre-pouvoir face à l'Etat. Mais ce discours amena le Premier ministre à recevoir de nombreux reproches de la part de l'administration et de l'opinion publique, ce qui peut expliquer le fait que la déclaration n'ait pas été mise en pratique. En effet, il semble que l'opinion publique australienne ait une place importante dans les décisions du gouvernement.

b. Le pouvoir de l'opinion publique

Un Comité pour un traité aborigène fut créé en 1979 et comprenait exclusivement des non-autochtones qui tentaient de sensibiliser leurs pairs à l'utilité d'un traité. Mais ceux-ci n'y accordaient souvent pas d'intérêt ou en avaient une mauvaise image. Le Comité pour un traité aborigène a été dissout en 1984, suite à un rapport de parlementaires qui concluait à une impossibilité de création d'un traité vu que les Aborigènes « n'étaient pas souverains ».

Un sondage auprès des non-autochtones a été fait par le journal *The Age* en 2000. Certes, cela fait quelques années déjà, mais il est important d'en comprendre les conclusions. Cette enquête a donné comme résultats : « 46% des gens interrogés se déclaraient favorables à un traité et 40% contre, avec des inégalités : 28% en faveur d'un traité au-

⁶³ *Ibid.* p.198.

dessus de 55 ans contre 69% chez les 18-24 ans »⁶⁴. Ainsi, les personnes soutenant l'idée de traité sont légèrement plus nombreuses que celles qui la refusent, mais elles ne constituent pas la moitié de la population non-autochtone. Les personnes vivant en ville soutiennent davantage le traité que les personnes vivant en milieu rural.

Ce sondage met en avant la bipolarité de l'opinion publique. Il y a une partie de la population qui n'est pas d'accord avec les traitements particuliers autorisés aux autochtones. Cette partie de l'opinion publique ne veut pas reconnaître les spécificités des Aborigènes et leurs besoins. Elle prône l'intégration des Aborigènes pour un pays « uni ». Elle rejoint l'opinion de Pauline Hanson, qui a créé le *Pauline's United Australia Party*, qui a remplacé le parti *One Nation*. Par ailleurs, une autre partie de l'opinion publique est, au contraire, en faveur de la reconnaissance des Aborigènes et de la Réconciliation, comme le montre les marches pour la Réconciliation qui n'ont jamais mobilisé autant de personnes dans la rue depuis le début des années 1970, quand les Australiens avaient manifesté contre l'engagement de l'Australie dans la guerre du Vietnam⁶⁵. Il y a donc un réel enthousiasme de la part de nombreux Australiens à soutenir les Aborigènes.

Il est important de connaître l'opinion publique quant à la place des autochtones dans la société australienne car il semble que l'avis de la population ait un certain intérêt au regard des politiques. De nombreux exemples illustrent le contre-pouvoir que détient l'opinion publique. On peut penser tout d'abord au Traité qui n'eut pas lieu en 1988 suite aux critiques de l'opinion publique. À l'inverse, le référendum de 1967 a eu lieu parce que la population émettait des pressions.

Il est vrai que, dans une démocratie, les acteurs politiques ont besoin de l'adhésion de l'opinion publique pour continuer à exister. Si les non-autochtones et autochtones n'acceptent pas les décisions du gouvernement, ils s'organisent pour former un contre-pouvoir et affaiblissent le pouvoir du gouvernement. C'est pourquoi l'État a intérêt à se référer à l'avis de la population avant de prendre des décisions. Cette idée peut expliquer deux choses.

D'une part, elle permet de mieux comprendre la gestion schizophrène par le gouvernement des Aborigènes et des immigrés. En effet, en adoptant une politique contra-

⁶⁴ *Ibid.* p. 201.

⁶⁵ *Ibid.* p. 104

dictoire vis-à-vis d'eux, le gouvernement peut vouloir satisfaire toute l'opinion publique, qui, elle, est bipolaire.

D'autre part, le besoin de l'adhésion de la population peut entraîner, de la part des gouvernements, une volonté de manipulation de l'opinion publique. Si on fait comprendre aux personnes que ce qu'on veut faire est une bonne chose, alors elles adhèrent. C'est, par exemple, ce qui s'est passé pour la politique de Réconciliation : on a fait croire aux non-autochtones que la Réconciliation était une demande importante de la part des Aborigènes, pour qu'ils y adhèrent, alors que ce n'était pas le cas. Dans les démocraties, il y a donc une vigilance à avoir vis-à-vis des idées véhiculées par les médias et les politiques, qui ne correspondent pas toujours à la réalité.

Par ailleurs, le sondage organisé par *The Age* montre que les personnes jeunes semblent se sentir bien plus concernées par la question du traité que les personnes âgées, ce qui montre le caractère récent de l'acceptation d'un traité avec les autochtones. Le fait que la majorité des jeunes soient en faveur de la signature d'un traité laisse penser qu'il pourrait y avoir, dans les années à venir, une évolution des politiques vis-à-vis du traité, et plus globalement vis-à-vis des Aborigènes. En effet, ce sont les jeunes qui « tiennent » l'avenir de l'opinion publique. D'ailleurs, les avancées qui se sont construites depuis l'élection de Kevin Rudd, en 2007, peuvent être mises en lien avec l'évolution de l'opinion publique qui soutient de plus en plus les Aborigènes.

Il semble que l'opinion publique n'est pas la seule à exercer un contre-pouvoir sur le gouvernement. En effet, les pressions de la scène internationale influencent aussi le gouvernement.

c. La scène internationale : un nouvel interlocuteur

En 1988, Kevin Gilbert, militant aborigène, a exprimé sa volonté de s'en référer à la communauté internationale pour négocier un traité. En effet, il est revenu sur le fait que le Royaume-Uni n'avait pas respecté la loi internationale en envahissant l'Australie et donc que c'était grâce aux négociations internationales que les Aborigènes pourraient faire reconnaître leurs droits et leur identité.

Au niveau international, une Déclaration universelle des Droits des peuples autochtones a été rédigée et approuvée par l'ONU en septembre 2007, après vingt ans de négociations environ. Cette proposition de Déclaration, votée par 158 membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, a reçu onze abstentions et quatre voix contre, de la part des États-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et...de l'Australie. Ces quatre pays sont justement fortement concernés par la Déclaration car des groupes autochtones y vivent. Certains articles ont particulièrement attiré le refus de ces pays, notamment les n° 3 ; 11-2 ; 26-2,3 ; 28-1 ; 30-1 ; 32-2. Les États qui ont voté contre ont dit être préoccupés par les principes d'autodétermination, de droit à l'indemnisation et aux terres et ressources naturelles.

Après l'élection du Premier ministre travailliste Kevin Rudd, l'Australie est revenue sur sa décision. En effet, en 2009, elle a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones, lorsque la Ministre des Affaires indigènes, Jenny Macklin s'est exprimée et a dit : « Aujourd'hui, l'Australie franchit un nouveau pas en rétablissant les relations entre indigènes et non-indigènes australiens, préparant ainsi un nouvel avenir⁶⁶ ». Ainsi, même si la Déclaration est symbolique et ne fait pas office de loi, elle peut tout de même être utilisée par les Aborigènes en Australie pour faire reconnaître leurs droits. Aussi, elle peut amener les États à faire évoluer leur mentalité et donc leur politique vis-à-vis des peuples autochtones. C'est donc une grande avancée pour la reconnaissance des Aborigènes dans la société australienne. Par ailleurs, l'Australie met en avant les progrès qu'elle a faits depuis fin 2007, pour la « Réconciliation avec les peuples autochtones » dans le cadre de sa candidature au Conseil de sécurité de l'ONU pour 2013/2014⁶⁷. Elle dit reconnaître les préjudices de son passé, soutient la Déclaration universelle des Droits des peuples autochtones et met en avant son rôle au sein du Forum permanent des Nations unies sur les questions autochtones. Ainsi, l'établissement d'un nouveau type de rapports entre autochtones et descendants de colons, la redéfinition de la place des Aborigènes au sein de la société australienne semble également avoir un in-

⁶⁶ *Survival pour les peuples indigènes* : (page consultée le 04/05/12)

<<http://www.survivalfrance.org/actu/4419>>

⁶⁷ *Australian government*, page consultée le 09/05/12, <<http://australia-unsc.gov.au/reconciliation-2/?lang=fr>>

térêt tout autre pour l'Australie. Ces changements semblent être soit le résultat d'une pression internationale, soit une démarche que veut mettre en avant l'Australie. Toujours est-il que l'Australie les évoque afin d'avoir une place plus importante sur la scène internationale.

Ainsi, le phénomène de mondialisation amène les pays, qui doivent de plus en plus être pris en compte dans le reste du monde pour continuer à exister, à répondre aux exigences internationales, c'est-à-dire des Nations Unies. Celles-ci s'étant prononcées en faveur des peuples autochtones, les minorités culturelles semblent donc voir venir pour eux un avenir meilleur.

L'opinion publique et la scène internationale ne sont pas les seules à pouvoir faire évoluer les relations entre autochtones et non-autochtones. En effet, les Aborigènes ont utilisé leur créativité artistique pour revendiquer leurs droits et susciter un intérêt économique de la part des Australiens.

3/ L'ART, MOYEN DE COMMUNICATION ENTRE DEUX CULTURES

« L'art aborigène exprime la possibilité d'une intimité de l'homme avec le paysage. C'est la clef de son pouvoir : il rend accessible au public du monde entier une riche tradition d'éthique et de relations humaines avec des lieux et d'autres espèces⁶⁸ » disait, en 2000, Marcia Langton, anthropologue et géographe aborigène.

Cette partie vise à montrer que l'art des Aborigènes participe à la reconnaissance des autochtones par les autres cultures, en ayant une fonction politique, en étant de plus en plus commercialisé, et en permettant des avancées juridiques.

⁶⁸ GLOWCZEWSKI, Barbara et DE LARGY HEALY Jessica. *Pistes de rêves Voyage en terres aborigènes*. Paris : Chêne, 2005, p. 1.

a. Les arts aborigènes : d'une utilisation religieuse et sociale à une fonction politique

L'expression « art aborigène » est souvent utilisée au singulier, mais en réalité ce sont des arts aborigènes diverses et variés. Ainsi, en disant « l'art aborigène » on effectue une simplification subjective de cet art comme s'il était homogène, de même qu'on effectue une importante et étonnante simplification des cultures aborigènes quand on dit « les Aborigènes ».

Pour les Aborigènes, l'art était fortement lié à leurs mythes et à leurs rites, comme l'organisation sociale et la danse. Djon Mundine, artiste, activiste et commissaire d'exposition aborigène expliquait, à Paris, en 2003 :

L'art aborigène, dans un sens classique, était très personnel, orienté vers la performance, la collaboration et l'évènement. Il était réalisé pour un rituel particulier. Il s'agissait d'un groupe de gens se réunissant pour fabriquer ensemble de l'art d'une manière très scénarisée, et non pas d'une manière fortuite. [...] Il était question de réaffirmer les liens des gens entre eux et à l'égard de la terre, du monde et à la fois physique et spirituel. Les gens se rassemblaient et agissaient, d'une manière prescrite pour produire de l'art, qui n'existait que dans une dimension temporaire : il existait comme évènement⁶⁹.

Ainsi, pour les Aborigènes, l'art était une création collective qui pouvait être produite pour des rites puis être détruite par la suite. Souvent, les peintures pouvaient être lues comme une carte expliquant une géographie et une histoire mythiques⁷⁰. A la différence des Européens, les Aborigènes ne peignaient pas de tableaux pour les accrocher dans les maisons. Ils sculptaient sur du bois et utilisaient divers matériaux (ocre rouge, charbon) pour peindre sur les parois rocheuses, sur leur corps, sur les écorces d'arbres, ou encore sur le sol, selon les groupes autochtones. Les Aborigènes et les Européens avaient donc une représentation et une utilisation de l'art divergentes. En suivant les théories darwinistes, les colons, quand ils s'y intéressaient, décrivaient ces formes d'art comme « primitives », « grossières », par opposition aux leurs. Mais généralement, l'art des autochtones ne les intéressait pas. En effet, avant la deuxième moitié du vingtième

⁶⁹ *Ibid.* p. 162.

⁷⁰ CARUANA, Wally et alii, *op. cit.*, p. 35.

siècle, tout ce qui constituait la culture des Aborigènes était ignoré par la majorité des non-aborigènes.

Cependant, l'art a pu jouer un rôle important pour permettre la communication entre groupes aborigènes et groupes non-aborigènes. En effet, en 1935, une mission chrétienne s'installe au nord de l'Australie sur la Terre d'Arnhem, où vivent les Yolngu, groupes aborigènes. C'est la première fois que ceux-ci ont des relations prolongées avec des personnes non avoisinantes. La compréhension des Yolngu du danger qui pesait sur la survie de leur culture les ont amenés à essayer de partager leur mode de vie et leurs croyances avec les missionnaires, pour que leur culture perdure⁷¹. Dans cette volonté, c'est l'art, notamment les peintures et sculptures sur écorce, qui leur a semblé être le meilleur moyen de communication.

De plus, dans les années 1960, des intérêts miniers se sont développés pour les descendants de colons dans la région de la Terre d'Arnhem, ce qui a, une nouvelle fois, mis en danger les communautés autochtones. Des Yolngu ont alors fait appel à la justice pour protéger les terres où vivaient leurs ascendants et revendiquer leurs droits. La doctrine *terra nullius* ne donna pas raison aux autochtones, qui, en réponse à cette décision, ont fait des peintures sur écorces pour représenter « les principaux créateurs ancestraux de la terre, en guise de 'titres de propriété' ». Deux peintures sur écorces portaient également gravées des pétitions adressées au gouvernement⁷². Rédigées en anglais et en gumatj, la pétition a servi aux Aborigènes pour revendiquer leurs droits politiques et pour communiquer des informations sur leur culture. Wally Caruana, qui a exercé jusqu'en 2001 la fonction de conservateur en chef du département « Art aborigène du Détroit de Torres » à la *National Gallery of Australia*⁷³, explique que ce procès qui a donné raison à la colonisation a tout de même mené en 1976 au soutien des partis politiques de la loi définissant les droits fonciers des autochtones, « *l'Aboriginal Land Rights (Northern Territory) Act* »⁷⁴. Aujourd'hui, la pétition se trouve au Parlement australien.

⁷¹ *Ibid.* p. 53.

⁷² *Ibid.* p. 56.

⁷³ *Musée des confluences* : (page consultée le 03/11/11)

<http://www.museedesconfluences.fr/musee/publications/aborigenes/abo_accueil.php>

⁷⁴ MORPHY, Howard. *L'Art aborigène*. Londres: Phaidon, 2003, p. 255.

Ainsi, ces deux exemples précédents mettent en exergue la façon dont les Yolngu ont aussi utilisé l'art en tant qu'élément de médiation entre deux cultures. Par le biais des peintures, ils voulaient faire comprendre la valeur de leur culture et leurs liens à la terre⁷⁵. Cette utilisation politique et religieuse de l'art laisse déjà entrevoir un changement d'attitude des Yolngu. Un changement d'attitude des non-autochtones a aussi permis la commercialisation en masse de l'art aborigène.

d. Enjeux et limites de la commercialisation de l'art

A partir des années 1970, il y a un véritable changement de la vision de « l'art aborigène » par les non-aborigènes et des pratiques artistiques des Aborigènes. En effet, c'est la période où les non-aborigènes commencent à accorder un intérêt à ces arts, notamment parce que le gouvernement devient plus sensible aux droits des aborigènes. Ainsi, en 1971, Geoffrey Bardon, professeur de dessin, s'installa dans un camp gouvernemental d'assimilation à Papunya, dans le centre-ouest de l'Australie. Des Aborigènes de différentes communautés étaient regroupés dans ce camp et ne vivaient pas dans de bonnes conditions. En étudiant plusieurs documents concernant l'action de G. Bardon qui est venu dans ce camp pour travailler dans une classe de dessin, je me suis rendue compte que les récits et interprétations de son action ont été traduits de façons différentes. Ainsi, son action a été assez mythifiée par les Australiens non-aborigènes. Toujours est-il qu'en encourageant les enfants qui dessinaient sur le sol à reproduire les motifs au sein de sa classe, sur des matériaux tels que du papier et de la toile, il a généré un grand changement concernant l'art. Lui et Peter Fannin, professeur également, ont introduit de nouveaux moyens d'expression pour les Aborigènes telle que la peinture à l'acrylique, sur toile, en rupture avec la peinture sur sol ou sur la roche. Cela a mené à une véritable commercialisation de ces arts. Certains voient en cet acte une « révolution » qui a permis de « développer » les arts aborigènes et de leur donner le statut d' « art contemporain »⁷⁶. Cependant, il est pertinent de se demander si l'image du « sauveur Geoffrey Bardon » qui a « modernisé » la créativité des Aborigènes n'est pas une

⁷⁵ *Ibid.* p. 242.

⁷⁶ CARUANA, Wally et alii, *op. cit.*, p. 44.

vision purement non-aborigène qui pense d'un point de vue dominant. N'oublions pas que ces évènements ont lieu dans un contexte de politique assimilationniste et donc qu'il y avait une volonté de transformer les autochtones pour qu'ils ressemblent le plus possible aux descendants de colons. La transformation des pratiques artistiques des Aborigènes a donc mené à deux choses. D'une part, les non-aborigènes ont réussi à faire correspondre ces arts à leurs attentes et les ont ainsi mieux acceptés et valorisés. D'autre part, les Aborigènes, en disposant d'une reconnaissance des non-autochtones par l'art, ont développé cet outil pour se faire connaître et respecter. L'introduction de pratiques artistiques non-aborigènes n'a donc pas mené à une « assimilation artistique » des Aborigènes.

Pour commercialiser les peintures, Geoffrey Bardon modifie la notion de « centre d'art » et insère les coordonnateurs artistiques. Ceux-ci ont pour mission d'« accompagner et [de] conseiller les artistes, tout en ayant une fonction de médiation avec le monde extérieur »⁷⁷. Ils sont salariés des centres d'art et mandataires des communautés. D'après Stéphane Jacob, diplômé de l'École du Louvre et à qui appartient la galerie d'art « Arts Australie • Stéphane Jacob » à Paris, les centres d'art sont devenus un « symbole du lien entre le monde aborigène et le monde occidental »⁷⁸. Ils ont un rôle multiple : économique, social, culturel et d'apprentissage. Les centres d'art, qu'on peut considérer comme étant un espace de médiation, font ainsi connaître et comprendre les cultures des Aborigènes aux Aborigènes mêmes, et aussi aux autres cultures. Les peintures, notamment en acrylique, ne sont plus seulement un moyen d'expression culturelle, mais sont aussi devenues un moyen d'expression politique, où les artistes y représentent leur idéal, que ce soit d'eux-mêmes ou/et de leur culture. Bernard Lamizet, professeur de sciences de l'information et de la communication et auteur de nombreux articles et ouvrages, nous indique que l'idéal culturel est « une sublimation symbolique de l'idéal politique, qui rend possible la représentation de l'appartenance et du lien social »⁷⁹. Ceci explique, d'une part, la présence de revendications politiques que veulent faire passer les artistes par leurs œuvres. Et, d'autre part, il semble que l'art permet aux autochtones de témoigner

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid. p. 45.

⁷⁹ RAU, Isabelle. Perte d'une identité : l'ethnocide des Aborigènes. Mémoire sous la direction de Bernard LAMIZET, Université Lumière Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon, 2005, p. 54.

de l'appartenance à leur culture. Malgré l'assimilation forcée d'une autre culture, les Aborigènes ont gardé grâce à leurs arts, l'appartenance à leur culture qui est, en plus, valorisée au niveau international. Cela amène une réelle reconnaissance sociale et économique de leur culture.

Les artistes aborigènes prennent les décisions (par le biais d'un Conseil d'administration) et bénéficient du centre d'art dans lequel ils travaillent. Chaque centre d'art reçoit des subventions du gouvernement⁸⁰, qui apporte un fort soutien à l'industrie des arts aborigènes, et choisit de quelle manière il va rémunérer les artistes (salaire hebdomadaire, rémunération avant ou après la vente de l'œuvre), qui, souvent, redistribuent les gains dans leur communauté. Une partie du bénéfice tiré de la vente, généralement entre 15 % et 40 %, revient au centre d'art pour qu'il puisse continuer à exister.

Ainsi, il semble que, comme l'a affirmé André Malraux, célèbre écrivain et homme politique, l'art est, en soi, une médiation instantanée⁸¹. Élisabeth Caillet, quant à elle, agrégée de philosophie, docteur en Sciences de l'éducation et expert en médiation culturelle, définit la médiation culturelle comme étant « un projet politique de mise en commun des œuvres de l'art et de la culture⁸² ». On s'aperçoit que c'est lorsqu'on a commencé à accorder une place politique aux Aborigènes dans la société, dans les années 1970, que ceux-ci ont pu exprimer leur idéal culturel et politique, par le biais de l'art.

Aujourd'hui, les arts aborigènes connaissent beaucoup de succès dans le pays comme à l'étranger. Toutefois, le gouvernement les valorise beaucoup et semble vouloir montrer qu'ils sont intégrés aux côtés des autres arts australiens, en tant qu'« art officiel ». Alors que dans les années 1970 on voulait « moderniser » les arts aborigènes, aujourd'hui les « peintures traditionnelles » sont valorisées. C'est comme si on voulait laisser les arts aborigènes, et plus généralement les cultures aborigènes, figés dans le temps, pour créer une image d'une culture idéalisée mais aussi opposée à celle des non-autochtones. Or, comme il a été montré précédemment, les arts et cultures aborigènes, comme tout art et toute culture, évoluent constamment. En effet, aujourd'hui, beaucoup

⁸⁰ Huit artistes aborigènes sur dix sont dépendants des subventions de l'État.

⁸¹ CAUNE, Jean. *Pour une éthique de la médiation*. Grenoble : PUG, 1999, p. 33.

⁸² *Culture pour tous* : (page consultée le 16/05/2012)

<http://www.culturepourtous.ca/mediation/lexique_biblio_2007.pdf>

d'Aborigènes vivent en ville et il s'est développé un art aborigène urbain qui a des caractéristiques différentes de l'art plus « rural ». Les Aborigènes vivant en ville ont peu à peu perdu des éléments de la culture de leurs ascendants et ont adopté des caractéristiques culturelles des descendants de colons. Plus précisément, cette acculturation a encouragé chez les Aborigènes une grande créativité qu'ils ont toujours eue⁸³. L'art urbain, plus que l'art « rural », s'attache à critiquer les problèmes économiques et sociaux qu'ils subissent, comme par exemple la mise en scène des violences faites aux Aborigènes, et donc à s'exprimer politiquement. Ces arts sont très différents, notamment de par leur esthétique (type de support et de matériaux utilisés, motifs) et leur objectif (commercialisation, protestation). L'art aborigène urbain est, certes, moins reconnu que l'art « traditionnel » mais s'affirme peu à peu, ce qui est une preuve de la reconnaissance, par les non-autochtones, des autochtones et des préjudices qui leur ont été faits.

L'importance grandissante de l'art dans l'économie a mené à une certaine reconnaissance juridique des Aborigènes.

e. Les avancées juridiques par le biais de l'art

Par ailleurs, il faut savoir que seules les personnes initiées peuvent reproduire certains motifs sacrés et peuvent avoir accès à toute l'explication de la signification des motifs sur les peintures et sculptures. Ainsi, d'une part les non-initiés ne reçoivent que des explications superficielles des peintures. D'autre part, pour reproduire l'ensemble d'un rituel, les Aborigènes ont souvent besoin de faire appel aux autres. Les œuvres artistiques sont souvent collectives, ce qui rompt avec le concept européen de propriété individuelle. Toutefois, la gestion de cette différence culturelle met en avant la reconnaissance des lois aborigènes et une volonté de coexister. En effet, après avoir longtemps ignoré les droits d'auteurs des artistes aborigènes (en reproduisant des motifs sacrés sans être initié et sans avoir eu l'accord de l'artiste) et leur notion de responsabilité collective, les non-aborigènes ont mis en place il y a peu de temps une protection juridique en faveur des Aborigènes. Cette reconnaissance juridique peut être la conséquence de procès (1989, 1994) engagés par des artistes aborigènes pour violation de droit d'auteur. Ces procès se

⁸³ GLOWCZEWSKI, Barbara et DE LARGY HEALY, Jessica, *op. cit.*, p. 163.

font dans la même période que celui de l'affaire Mabo, qui reconnut les droits territoriaux des autochtones. Ainsi, en 2003, un amendement à l'*Australian Copyright Act* de 1968 autorisa les communautés à avoir les mêmes droits sur leurs œuvres que ceux de l'artiste individuel. C'est ainsi que la loi australienne reconnut, doucement mais sûrement, les droits collectifs des autochtones et donc leurs caractéristiques culturelles. L'art constitue donc clairement un moyen de communication entre les deux sociétés et a permis de grandes avancées interculturelles. Le succès des arts aborigènes est une preuve que les non-autochtones reconnaissent que les Aborigènes ont aussi des choses à leur apporter, ce qui remet en cause le rapport dominant/dominé instauré avec la colonisation.

Néanmoins, il est important de faire attention aux dérives qui peuvent se créer, notamment du fait du marché touristique de l'art. Des motifs peuvent être reproduits en caricature, ce qui ne protège pas les droits d'auteur des artistes et pose des problèmes de falsification⁸⁴. Même si un « label d'authenticité » a été créé pour protéger les œuvres aborigènes, les touristes ne sont pas forcément suffisamment informés et sensibilisés à cette problématique pour favoriser l'achat d'œuvres ayant le label. Il semble qu'il faille encore développer la juridiction australienne et une communication avec les touristes afin de promouvoir et réguler l'industrie et le commerce des arts aborigènes.

En conclusion, une politique de reconnaissance des Aborigènes a été entamée avec l'arrivée au pouvoir en 2007 du parti travailliste. C'est d'abord une reconnaissance symbolique, avec des excuses et le projet de modification de la Constitution australienne au bénéfice des autochtones. D'autres moyens permettant un dialogue entre différentes cultures pourraient être mis en avant et développés en Australie. Par exemple, la signature d'un traité pourrait favoriser une reconnaissance sans conflit des cultures aborigènes. Par ailleurs, il s'avère que les décisions du gouvernement dépendent de l'opinion publique et de l'ONU, alors une opinion positive des Aborigènes par les uns favorise une politique de reconnaissance par le gouvernement. En outre, les Aborigènes ont utilisé leurs arts (peintures, sculptures) pour communiquer avec les colons et amener le respect et la connaissance de l'autre.

⁸⁴ RAU, Isabelle, *op. cit.*, p. 73.

CONCLUSION

Ce mémoire a eu pour objet de mieux comprendre, d'une part, les enjeux et le devenir des relations interculturelles en Australie et, d'autre part, comment dépasser le rapport dominant/dominé construit entre les Européens et les Aborigènes.

La colonisation de l'Australie par les Britanniques s'est faite dans le déni complet de l'existence des hommes aborigènes et de leurs droits. Les Européens ont ainsi construit une société dans laquelle les autochtones n'étaient pas destinés à faire partie. A travers ce mémoire, j'ai souhaité mettre en avant l'impact que l'exclusion à laquelle a été confronté « le groupe » des autochtones australiens a eu sur leur construction identitaire. Les relations entre les sociétés autochtones et les Européens ont commencé par la construction de traumatismes chez les autochtones et de dénis et rejet de l'altérité chez les colons.

Aujourd'hui, la reconnaissance de ce passé commun est une étape incontournable pour l'Australie, au vu de la pression internationale et de l'opinion publique, et surtout pour construire dans le pays un avenir différent, basé sur l'égalité entre tous les Australiens. Le gouvernement australien a récemment compris cette nécessité de reconnaissance et s'y engage prudemment. La reconnaissance des Aborigènes permettrait à ceux-ci de trouver leur place dans leur propre pays et aux descendants de colons de « renouer avec leur passé ». Le développement de moyens de communication et d'échanges de proximité entre les cultures, telle que l'utilisation des arts aborigènes ne peut que favoriser cela.

Cependant, aujourd'hui encore, on entend des discours racistes en Australie. Il n'est pas aisé de reconsidérer ses propres préjugés, qui sont des idées ancrées au fil de l'histoire, véhiculées par les médias et certains discours politiques. Il s'agit alors de différencier l'unité et l'uniformité. La diversité n'est pas synonyme de discorde et ne va pas forcément à l'encontre de l'unité. C'est en acceptant la différence et en la comprenant qu'il peut y avoir égalité et unité. Accepter la dissimilitude, c'est remettre en question sa propre identité car « l'Autre » est différent de soi.

La particularité du processus de reconnaissance des autochtones en Australie est qu'elle remet en question la légitimité de la place des non-autochtones dans ce même pays, puisque l'Australie n'aurait alors pas été *terra nullius* à l'arrivée des colons. Est-ce que c'est en accordant une place à une culture qu'on retire celle de l'autre culture ? On peut se demander si, pour les Australiens, l'idée d'accepter l'existence des Aborigènes peut amener la peur de voir ensuite sa propre existence rejetée. Pourtant, aujourd'hui, le travail développé sur les liens entre les autochtones et les non-autochtones laisse penser que la diversité culturelle peut, par la suite, réellement trouver sa place en Australie.

En ce qui concerne le travail que j'ai fourni, le choix du sujet a pu être une limite pour deux raisons. D'une part, il m'aurait été bénéfique de procéder à des entretiens auprès d'acteurs concernés par le sujet, cependant je n'ai pas pu en effectuer du fait de l'éloignement géographique. D'autre part, il m'était plus difficile de trouver de la documentation en français, les documents étant principalement écrits en anglais par des Australiens. Même s'il est possible de comprendre les idées principales des documents écrits en anglais, il est difficile de tout saisir. Cependant, le travail sur ce sujet a été pour moi très enrichissant, tant d'un point de vue personnel que professionnel. J'ai pu approfondir mes connaissances sur un sujet qui me tient à cœur. Aussi, en reliant les problématiques interculturelles de l'Australie avec celles de la France, j'ai approfondi ma réflexion sur la position d'un travailleur social quant aux rapports de domination et à l'intégration des minorités culturelles dans un pays.

SOURCES DOCUMENTAIRES

DOCUMENTS SUR PAPIER

✓ Livres

APPADURAI, Arjun. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris : Payot, 2005, 336 p.

BASTIDE, Roger. *Anthropologie appliquée*. Paris : Payot, 1971, 249 p.

CARUANA, Wally et alii. *Aborigènes : Collections australiennes contemporaines du musée des Confluences*. Lyon : FAGE, 2008, 167 p.

CASTEJON, Vanessa. *Les Aborigènes et l'apartheid politique australien*. Paris : l'Harmattan, 2005, 269 p.

CAUNE, Jean. *Pour une éthique de la médiation*. Grenoble : PUG, 1999, 296 p.

CUCHE, Denys. *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte, coll. « Repères », 2010, 160 p.

ELIADE, Mircea. *Religions australiennes*. Paris : Payot, 2004, 240 p.

GILBERT, Kevin. *Aboriginal Sovereignty : Justice, the Law and Land (includes draft treaty)*. Canberra: Burrumbinga Books, 1993, 70 p.

GLOWCZEWSKI, Barbara. *Rêves en colère avec les Aborigènes australiens*. Paris : Plon, coll. « Terre humaine », 2004, 436 p.

GLOWCZEWSKI, Barbara et DE LARGY HEALY, Jessica. *Pistes de rêves Voyage en terres aborigènes*. Paris : Chêne, 2005, 168 p.

GOUIRIR, Malika. *Cours d'anthropologie de deuxième année du DUT Carrières sociales option assistance sociale*, Université Paris Descartes, 2011-2012.

HERSKOVITS, Melville J. *Les Bases de l'anthropologie culturelle*. Paris : Francois Maspero, 1967, 331 p.

LEVI-STRAUSS, Claude. *Race et histoire*. Paris: Gallimard, coll. « Folio », 1987, 127 p.

MORPHY, Howard. *L'Art aborigène*. Londres : Phaidon, 2003, 448 p.

PONS, Xavier. *L'Australie, entre occident et orient*. Paris : La documentation française, 2000, 135 p.

RAU, Isabelle. *Perte d'une identité : l'ethnocide des Aborigènes*. Mémoire sous la direction de Bernard LAMIZET, Université Lumière Lyon 2, Institut d'Études Politiques de Lyon, 2005.

VINSONNEAU, Geneviève. *L'identité culturelle*. Paris: Armand Colin, coll. « U Psychologie », 2002, 235 p.

✓ **Articles d'un périodique**

MAMOU, Yves. « Australie : la repentance par l'emploi ». *Le Monde*, 2010, n° 20365, p. 16.

MERLE, Isabelle. « Le Mabo Case. L'Australie face à son passé colonial ». *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 1998, volume 53, n°2, p.212.

DOCUMENTS SUR INTERNET

Australian Government <<http://australia.gov.au/>>

BOLT, Andrew. « Dividing us by race ». *Herald Sun*, janvier 2012. (page consultée le 05/05/2012) <http://blogs.news.com.au/heraldsun/andrewbolt/index.php/heraldsun/comments/dividing_us_by_race/>

DOCQUIER, Frédéric et RAPOPORT Hillel. « L'immigration qualifiée, remède miracle aux problèmes économiques européens ? ». *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2007, volume 1, pp. 95-111. (page consultée le 15/05/2012) <<http://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2007-1-page-95.htm>>

FAYAUD, Viviane. « De mythes en réalités : relations interethniques et questions identitaires en Australie ». *Journal de la Société des Océanistes*, 2009, 2, n°129, pp.195-201. (page consultée le 25/10/11) <http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=JSO_129_0195>

GLOWCZEWSKI, Barbara. « Survivre au désastre ». *Multitudes*, 2007, 3, n°30. (page consultée le 25/10/11) <www.cairn.info/revue-multitudes-2007-3-page-57.htm>

JAMIESON, Amber. « Indigenous rights : constitutional amendments likely ». *Crickey*, janvier 2012. (page consultée le 05/05/2012) <<http://www.crickey.com.au/2012/01/20/indigenous-rights-constitutional-amendments-likely-before-next-election/>>

Trésor de la Langue Française Informatisé. <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>.

SNA. « En Australie, un référendum pour reconnaître les Aborigènes dans la constitution ». *Libération*, novembre 2010. (page consultée le 16/03/1012) <<http://www.liberation.fr/monde/01012301064-en-australie-un-referendum-pour-reconnaitre-les-aborigenes-dans-la-constitution>>

SNA. « L'Australie ferme ses portes aux réfugiés d'Afrique ». *Le courrier international*, 2007, source : *The Age*. (page consultée le 15/05/2012) <<http://www.courrierinternational.com/breve/2007/10/04/l-australie-ferme-ses-portes-aux-refugies-d-afrique>>

SNA. « L'Australie ferme ses portes aux réfugiés sri-lankais et afghans ». *Le courrier international*, 2010, source : *The Sydney Morning Herald*. (page consultée le 15/05/2012) <<http://www.courrierinternational.com/breve/2010/04/09/l-australie-ferme-ses-portes-aux-refugies-sri-lankais-et-afghans>>

SNA. « Le gouvernement adopte la Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des peuples autochtones ». *Survival pour les peuples indigènes*, 2009. (page consultée le 04/05/2012) <<http://www.survivalfrance.org/actu/4419>>

SNA. « Michael Anderson proposed constitutional reforms as treasonous and fraudulent ». *Independent media centre Australia*, 2012. (page consultée le 05/05/2012), <<http://indymedia.org.au/2012/01/20/michael-anderson-condemns-proposed-constitutional-reforms-as-treasonous-and-fraudulent>>

ANNEXE A

« Excuses officielles aux Aborigènes d’Australie à la Chambre des Représentants »,
Parlement de Canberra, le 13 février 2008.

Source : Site internet du *gouvernement australien* : (page consultée le 10/05/12)
<http://www.dfat.gov.au/indigenous/apology-to-stolen-generations/apology-fr.pdf>

EXCUSES AUX ABORIGENES D'AUSTRALIE

Chambre des Représentants Parlement de Canberra

13 février 2008

« Aujourd'hui, nous rendons hommage aux peuples aborigènes, la plus ancienne des cultures autochtones encore vivante de nos jours dans le monde.

Nous pensons aux mauvais traitements qu'ils ont subis. Nous pensons tout particulièrement au sort des « générations volées », ce sombre chapitre de l'histoire de notre nation.

Il est désormais temps pour notre nation de tourner une nouvelle page de l'histoire de l'Australie en redressant les torts du passé pour nous tourner avec confiance vers l'avenir.

Nous nous excusons pour les lois et les politiques des Parlements et gouvernements successifs qui ont infligé tant de douleur, de pertes et de peine à nos compatriotes australiens.

Nous présentons en particulier nos excuses aux enfants aborigènes et insulaires du détroit de Torres qui ont été enlevés à leurs familles, à leurs communautés et à leurs pays.

Pour la peine, la souffrance et les blessures infligées aux « générations volées », à leurs descendants et à leurs familles laissées derrière elles, nous demandons pardon.

Aux mères et pères, aux frères et sœurs, pour avoir séparé des familles et des communautés entières, nous demandons pardon.

Et pour l'atteinte à la dignité et l'humiliation de tout un peuple fier de lui-même et de sa culture, nous demandons pardon.

Nous, membres du Parlement australien, demandons respectueusement que ces excuses soient acceptées dans le même esprit que celui dans lequel elles sont présentées ; en tant que mise en œuvre du processus de guérison de la nation.

Pour l'avenir, nous avons à cœur d'écrire ensemble une nouvelle page de l'histoire de notre grand continent.

Nous faisons aujourd'hui ce premier pas en reconnaissant nos erreurs passées et en clamant un avenir meilleur pour tous les Australiens.

Un avenir dans lequel le Parlement s'engage à ne jamais, jamais reproduire les injustices du passé.

Un avenir où nous nous appuyerons sur la détermination de tous les Australiens, aborigènes et non-aborigènes, à combler le fossé qui nous sépare en termes d'espérance de vie, de réussite scolaire et d'opportunités économiques.

Un avenir où nous serons ouverts à de nouvelles solutions pour mettre fin aux problèmes persistants que les anciennes méthodes n'ont su résoudre.

Un avenir basé sur un respect, une résolution et une responsabilité partagés.

Un avenir où tous les Australiens, quelles que soient leurs origines, seront des partenaires véritablement égaux, avec les mêmes chances et une égale contribution à l'écriture du prochain chapitre de l'histoire de ce grand pays qu'est l'Australie. »